



# Assemblée générale

Distr. générale  
4 octobre 2002  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-septième session

Point 122 de l'ordre du jour

### Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

## Rapport du Bureau des services de contrôle interne

### Note du Secrétaire général\*

1. Conformément au paragraphe 5 e) ii) de la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale, en date du 29 juillet 1994, et à la résolution 54/244 du 23 décembre 1999, le Secrétaire général transmet à l'Assemblée le huitième rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne, qui porte sur la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002.

2. Le Secrétaire général prend note des activités de contrôle et des réalisations présentées dans le rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne. Les efforts que déploie le Bureau pour améliorer sa collaboration avec l'administration et tous les membres des organes directeurs, et coordonner son programme avec celui des autres organes de contrôle, notamment le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection, sont vivement appréciés.

---

\* Le présent rapport portant sur la période allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002, il n'a pas été possible de respecter la date limite du 3 juillet 2002 pour sa présentation.



**Rapport du Bureau des services  
de contrôle interne**

**pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002**

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Avant-propos du Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne . . . . .		
I. Introduction . . . . .	1–13	5
A. Mandat et mission . . . . .	1–2	9
B. Ressources budgétaires et ressources en personnel . . . . .	3–4	9
C. Tableau d'ensemble des recommandations . . . . .	5–13	10
Tableaux		
1. État d'application de toutes les recommandations émises . . . . .		12
2. État d'application des recommandations capitales . . . . .		13
3. Incidences des recommandations capitales émises de juillet 2001 à juin 2002 . . . . .		14
4. Recommandations émises en 2001-2002 concernant les économies et les recouvrements et application . . . . .		14
II. Rétrospective de l'année : résultats et évaluation des activités de contrôle . . . . .	14–140	15
A. Questions prioritaires en matière de contrôle . . . . .	14–15	15
B. Droits de l'homme et affaires humanitaires . . . . .	16–41	15
1. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés . . . . .	16–29	15
2. Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme . . . . .	30	19
3. Bureau chargé du Programme Iraq . . . . .	31–36	19
4. Commission d'indemnisation . . . . .	37–38	21
5. Bureau de coordination des affaires humanitaires . . . . .	39–41	22
C. Affaires politiques . . . . .	42–69	23
1. Département des affaires politiques . . . . .	42–43	23
2. Département des opérations de maintien de la paix . . . . .	44–69	23
D. Justice et droit international : Tribunal pénal international pour le Rwanda et Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie . . . . .	70–71	30
E. Coopération internationale pour le développement . . . . .	72–89	31
1. Département des affaires économiques et sociales . . . . .	72–76	31
2. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) . . . . .	77–78	32
3. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) . . . . .	79	33
4. Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime/Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (BCDPC/PNUCID) . . . . .	80–89	33

F.	Coopération régionale pour le développement . . . . .	90–95	36
1.	Commission économique pour l’Afrique (CEA) . . . . .	90–91	36
2.	Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique (CESAP) . . . . .	92	37
3.	Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) . . . . .	93–94	37
4.	Commission économique et sociale pour l’Asie occidentale (CESAO) . . . . .	95	37
G.	Activités du Siège de l’Organisation des Nations Unies . . . . .	96–129	38
1.	Département des affaires de désarmement . . . . .	96–100	38
2.	Département des affaires de l’Assemblée générale et des services de conférence (devenu Département de l’Assemblée générale et de la gestion des conférences) . . . . .	101–103	39
3.	Département de l’information . . . . .	104	40
4.	Département de la gestion . . . . .	105–113	40
5.	Bureau des affaires juridiques . . . . .	114	43
6.	Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies . . . . .	115–123	44
7.	Activités de contrôle à l’échelle du Secrétariat . . . . .	124–129	46
H.	Bureaux extérieurs . . . . .	130–140	48
1.	Office des Nations Unies à Genève (ONUG) . . . . .	130–131	48
2.	Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) . . . . .	132–136	49
3.	Office des Nations Unies à Vienne (ONUW) . . . . .	137–138	51
4.	Fonds et programmes opérationnels de l’Organisation des Nations Unies . . . . .	139–140	52
III.	Plan d’action et défis à relever . . . . .	141–159	52
A.	Stratégie . . . . .	142–150	54
B.	Champ d’action . . . . .	151–155	55
C.	Systèmes . . . . .	156–158	57
D.	Le BSCI dans le monde . . . . .	159	57

## Annexes

I.	Recommandations capitales formulées dans des rapports du Bureau des services de contrôle interne qui n’ont pas été complètement appliquées . . . . .	59
II.	État des demandes émanant de l’Assemblée générale . . . . .	61
A.	Audits . . . . .	61
B.	Informations devant figurer dans les rapports annuels du Bureau des services de contrôle interne . . . . .	61
III.	Rapports du Bureau des services de contrôle interne au cours de la période du 1er janvier 2001 au 30 juin 2002 . . . . .	63

## **Avant-propos**

### **du Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne**

#### **Intégrité, responsabilité, transparence**

J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le huitième rapport annuel sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), qui porte sur la période allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002. Pendant cette période, le Bureau s'est employé activement à donner suite aux appels que lui ont adressés les États Membres pour demander une meilleure utilisation des ressources de l'Organisation; à cet effet, il a orienté ses services de manière à insuffler, partout dans l'Organisation, un sens plus poussé de l'obligation redditionnelle.

Les grandes réalisations du BSCI pendant les 12 mois considérés sont notamment les suivantes :

- Sept audits du Bureau ont donné lieu à la présentation de rapports à l'Assemblée générale portant sur un grand nombre de sujets parmi lesquels l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, et les activités de contrôle concernant le Bureau chargé du Programme Iraq et la Commission d'indemnisation;
- Les enquêteurs ont trouvé des preuves indiquant que certains contrôleurs de police de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine avaient eu recours aux services de femmes et de jeunes filles pratiquant la prostitution dans la zone de la mission. Cependant, il n'y avait pas, de prime abord, de preuves que des contrôleurs de police aient été largement impliqués dans la traite des femmes et des jeunes filles. Les recommandations présentées par le Bureau dans cette affaire sont en cours d'application par le Département des opérations de maintien de la paix (par. 48 et 49);
- Les consultants en gestion du BSCI collaborent à l'effort de réforme d'ensemble du Secrétaire général, et, à sa demande, effectuent des travaux sur les doubles emplois administratifs et la réforme de la gestion des ressources humaines (par. 154);
- Un examen de la suite donnée à la question des taux de l'indemnité de subsistance versée au personnel des missions de maintien de la paix a fait apparaître que l'application des recommandations du Bureau se traduisait par une augmentation annuelle nette de 25,5 millions de dollars des économies prévues (par. 67);
- Le rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2000-2001 (A/57/62) qui a été établi par le BSCI, présente des évaluations qualitatives plus poussées des résultats des programmes et marque de ce fait un important progrès sur la voie de l'établissement de rapports axés sur les résultats à l'Organisation. Pour la confection de ce rapport, qui est le produit des activités de contrôle du BSCI, on a fait appel aux moyens du système intégré de suivi. (SIS) (par. 125);
- Un audit du versement des cotisations des États membres à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a fait apparaître un montant de 33 millions de dollars correspondant à des cotisations qui n'avaient pas été

acquittées en totalité ou avaient été versées tardivement en 1999 et 2000; il en était résulté une perte d'intérêts de plus de 400 000 dollars, que la Caisse n'avait pas été en mesure de recouvrer (par. 116);

- Une enquête sur les allégations d'exploitation sexuelle de filles et femmes réfugiées par des agents d'aide humanitaire du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans des camps de réfugiés d'Afrique de l'Ouest a permis de constater que cette forme d'exploitation existait effectivement, mais qu'elle n'était pas largement répandue. Les renseignements obtenus indiquent que de jeunes réfugiées vivent dans une extrême pauvreté et sont incitées de ce fait à se prostituer ou à entretenir des relations sexuelles avec des agents d'aide humanitaire. Toutefois, des cas de viols et autres contacts sexuels involontaires avec des réfugiées ont également été constatés. Les conclusions et recommandations du BSCI feront l'objet d'un rapport à l'Assemblée générale lorsque l'enquête sera terminée (par. 29);
- Les auditeurs résidents affectés par le BSCI aux principales missions de maintien de la paix et au Bureau du Programme Iraq ont donné l'assurance que ces activités étaient maintenues sous étroite et constante surveillance. Le résultat de leurs travaux a permis de renforcer les contrôles et d'améliorer l'efficacité de ces opérations sur le terrain;
- Le BSCI affecte des auditeurs résidents au Programme de rapatriement et de réinsertion du HCR en Afghanistan et dans les pays voisins, programme dont le budget s'élève à 270 millions de dollars. Étant donné l'ampleur de l'opération et les risques qu'elle comporte, le HCR a accepté que le Bureau donne des conseils sur les moyens de procéder à des contrôles internes efficaces (par. 19);
- Le regroupement de quatre fonctions de contrôle dans la Division récemment créée du contrôle, de l'évaluation et du conseil de gestion a stimulé un travail d'équipe pluridisciplinaire dans les domaines du contrôle, de l'inspection, de l'évaluation et du conseil de gestion. Deux rapports que je compte soumettre à l'Assemblée générale, et qui portent respectivement sur la discrimination pouvant exister au sein de l'Organisation et sur l'application de la budgétisation axée sur les résultats, font clairement apparaître les synergies ainsi obtenues (par. 144 à 146);
- Pour permettre d'assurer des services mieux coordonnés et adaptés dans la région de l'Europe, un Groupe des investigations a été créé à Genève et doté des moyens d'audit voulus.

Au cours de l'année écoulée, le Bureau a présenté 2 357 recommandations pour améliorer les contrôles internes et remédier à des obstacles à l'efficacité et à l'efficacités de l'Organisation. À ce stade, 51 % de ces recommandations ont déjà été appliquées. Environ 30 % d'entre elles ont été classées comme étant d'importance capitale pour l'Organisation, et traitent des sujets suivants : amélioration de la productivité, économies, recouvrements et responsabilité dans des affaires de fraude, gaspillages et abus, notamment. Le BSCI a également mis en évidence des gaspillages et des cas de fraude au sein de l'Organisation, et recommandé des mesures dont l'application par les directeurs de programme permettrait à l'Organisation d'économiser environ 56 millions de dollars.

Le BSCI a fait l'objet d'un audit du Comité des Commissaires aux comptes, qui a porté sur les services fonctionnels du Bureau au cours de l'exercice 2000/01. Le Comité a recommandé que le BSCI renforce sa capacité d'audit des technologies de l'information et des systèmes d'information; qu'il étaye ses examens de contrôle interne sur des éléments documentaires, organise les documents de travail sur des audits et veille à indiquer les éléments et la méthode utilisée pour calculer les économies; qu'il améliore l'actualité de ses rapports d'audit et qu'il définisse les critères à appliquer pour déterminer les cas dans lesquels les affaires classées doivent faire l'objet d'un rapport. Le BSCI a pris un certain nombre de mesures correctives pour donner effet aux recommandations du Comité. Ainsi, la Division de l'audit a organisé une formation portant sur les normes applicables aux documents de travail et s'emploie actuellement à réaliser un projet pilote sur l'informatisation de documents de travail, dont les résultats devraient pleinement correspondre aux recommandations du Comité. Le BSCI prévoit également de demander des crédits lors du prochain cycle budgétaire en vue de s'assurer les services d'un plus grand nombre d'auditeurs spécialisés dans les technologies de l'information.

Le BSCI a poursuivi l'exercice de planification stratégique lancé en 2002 en vue d'améliorer la coordination interne des activités de contrôle, comme le prévoit le plan à moyen terme. Le cadre de planification est centré cette année sur trois objectifs stratégiques communs : qualité du personnel, recherche continue de l'amélioration et meilleures relations avec les usagers.

Le Bureau a pris de nouvelles initiatives pour améliorer la qualité des services de contrôle interne et faire ainsi progresser la notion de responsabilité qui se développe au sein de l'Organisation : utilisation d'un cadre d'évaluation des risques permettant de planifier et exécuter plus efficacement les activités de contrôle; promotion de l'intégrité dans l'Organisation; établissement de priorités entre ses travaux et services d'investigation de manière à pouvoir absorber l'augmentation des affaires à traiter; recours à des consultants de gestion internes pour répondre aux nouvelles demandes de services, et renforcement de l'aide apportée aux activités d'autoévaluation exécutées par les directeurs de programmes. Certaines de ces nouvelles tâches exigent des ressources additionnelles. J'ai donc réitéré mon appel aux États Membres pour qu'ils mettent des ressources extrabudgétaires à la disposition du Bureau par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités spécialisées en matière de contrôle interne, qui a été établi en 2001.

Fort de mes convictions quant aux moyens de promouvoir l'efficacité du contrôle interne dans l'Organisation, je me suis employé, en collaboration avec mes directeurs à élaborer un plan de carrière propre à attirer et conserver du personnel qualifié pour les activités de contrôle. Ce plan est très proche des initiatives prises par le Secrétaire général pour renforcer les ressources humaines et former un personnel international hautement qualifié, en particulier des administrateurs

spécialisés dans les activités de contrôle. Je travaille également à l'établissement d'un nouveau système interne d'information sur la gestion afin d'améliorer la mesure des résultats obtenus par les divisions du BSCI. Ce système permettra une meilleure gestion des ressources et fournira des indicateurs essentiels pour renforcer notre coordination interne et responsabiliser plus encore nos services. Grâce à l'appui soutenu des organes gouvernementaux et de l'administration, je suis convaincu que nous réussirons.

Le Secrétaire général adjoint  
aux services de contrôle interne  
(*Signé*) Dileep **Nair**

New York, le 4 octobre 2002

## I. Introduction

### A. Mandat et mission

1. L'Assemblée générale, par sa résolution 48/218 B du 29 juillet 1994, a créé le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) pour renforcer les fonctions de contrôle à l'intérieur de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu de l'importance, du coût et de la complexité accrus des activités de l'Organisation. Ce renforcement devait être réalisé grâce à l'intensification de l'évaluation de l'audit, de l'inspection, des investigations et du suivi de l'application des recommandations. L'Assemblée a insisté sur le caractère anticipatif et consultatif du rôle de ce nouveau bureau et sur le fait qu'il était censé apporter une aide et un appui méthodologique aux administrateurs de programme pour leur permettre d'exercer leurs fonctions avec efficacité.

2. En 1999, l'Assemblée générale a examiné la mise en oeuvre de la résolution 48/218 B et a adopté la résolution 54/244, dans laquelle elle a énoncé un certain nombre de dispositions concernant le BSCI sous les rubriques : rapports, fonctions, coordination, fonds et programmes, investigation et autonomie. Sous réserve de ces dispositions, l'Assemblée a réaffirmé sa résolution 48/218 B. Le BSCI agit de manière autonome, sous l'autorité du Secrétaire général, conformément à la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/273, et est habilité à prendre toute mesure qu'il juge nécessaire à l'exercice de ses fonctions. D'autres textes administratifs (l'instruction administrative ST/AI/397 et les circulaires ST/IC/1996/29 et ST/SGB/2002/7) précisent également le rôle du BSCI. Le présent rapport est plus court que celui de l'an passé (d'environ 15 %), car il a été tenu compte des directives relatives à la limitation du nombre de pages des rapports établis à l'intention de l'Assemblée générale.

#### **La mission du Bureau des services de contrôle interne**

Fournir à l'Organisation des Nations Unies des services de contrôle qui constituent une valeur ajoutée pour celle-ci en réalisant en temps voulu des activités indépendantes et professionnelles d'audit interne, de contrôle, d'inspection, d'évaluation, de conseil de gestion et d'investigation. Être un catalyseur favorisant l'administration responsable des ressources, une culture de responsabilisation et de transparence et une meilleure exécution des programmes.

### B. Ressources budgétaires et ressources en personnel

3. Eu égard à l'autonomie dont le BSCI doit jouir et en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Secrétaire général (ST/AI/401), le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne dispose d'une certaine marge de manoeuvre et de pouvoirs spécifiques en ce qui concerne la gestion du personnel et des ressources du BSCI, dans le respect du Règlement du personnel, du Statut du personnel et des règles de gestion financière de l'ONU. Un organe subsidiaire des nominations et des

promotions, indépendant des autres organes des nominations et des promotions du Secrétariat, donne au Secrétaire général adjoint des avis sur les questions de personnel. Au cours de la période qui fait l'objet du présent rapport, cet organe a examiné 20 dossiers de nomination, de promotion et d'affectation.

4. L'effectif total du BSCI est actuellement de 179 postes, soit 131 administrateurs et 48 agents des services généraux. Quatre-vingt-huit de ces postes sont financés par des ressources extrabudgétaires, y compris 30 postes de vérificateur des comptes et d'enquêteur résident pour différentes missions de maintien de la paix. Pour l'exercice 2002, les ressources du BSCI se montent au total à 17,8 millions de dollars, dont 7,8 millions de dollars provenant de sources extrabudgétaires.

### **C. Tableau d'ensemble des recommandations**

5. Comme l'exige son mandat, le BSCI fait tous les six mois rapport au Secrétaire général sur l'état d'application de ses recommandations. Un rapport semestriel a été établi pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2001, et le présent rapport porte sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2002.

6. Comme dans le rapport de l'année passée (A/56/381), le BSCI a inclus dans le rapport des évaluations qualitatives de la façon dont les clients appliquent les recommandations jugées capitales. La section II du présent rapport contient une évaluation globale pour chaque client. Pour certains clients, le Bureau n'a pas formulé de recommandations pendant la période considérée et, par conséquent, n'a pas présenté d'évaluation. Une recommandation est considérée comme capitale quand elle répond à un au moins des critères suivants, c'est-à-dire quand elle a pour objet de :

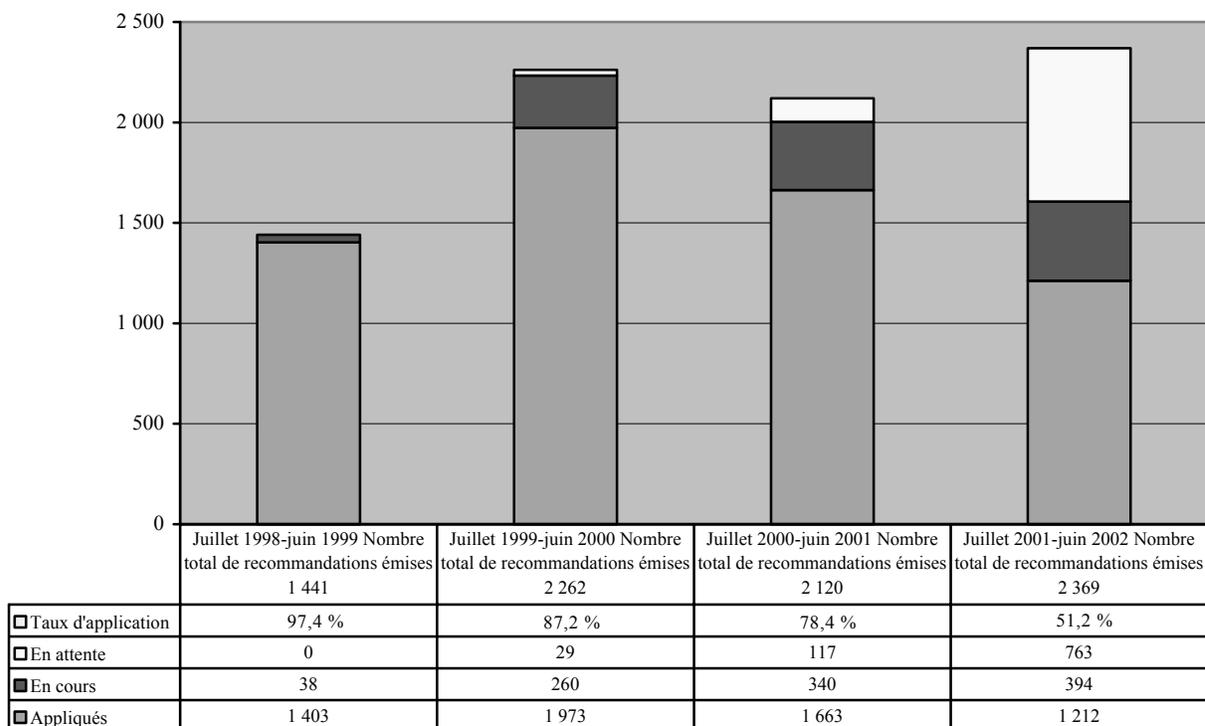
- Apporter des modifications aux instructions administratives et aux directives relatives à l'Organisation;
- Améliorer considérablement les méthodes de travail, la productivité, l'efficacité et les contrôles de gestion;
- Corriger les défauts du système général de contrôle dans des secteurs à haut risque;
- Demander des comptes aux administrateurs, au personnel et aux fournisseurs coupables de fraude, de gaspillage et d'abus, ou innocenter ceux qui sont injustement soupçonnés;
- Réaliser des économies ou des recouvrements ou prévenir des dépenses injustifiées se montant au moins à 25 000 dollars;
- Avoir une importance actuelle;
- Exiger l'assentiment des organes directeurs;
- Mettre fin à la coopération avec un partenaire dans l'exécution d'un projet ou disqualifier un fournisseur ou le mettre sur une liste noire;
- Exiger l'intervention d'un gouvernement en qualité de gouvernement hôte, donateur, etc. (par exemple, en matière de privilèges fiscaux).

7. Comme on le voit ci-dessus, le BSCI a modifié ses critères relatifs aux recommandations capitales en supprimant les références aux statuts et règlements des Nations Unies. De même, les critères relatifs aux modifications des organigrammes ont été incorporés dans le premier critère.

8. Au cours de l'année écoulée, le BSCI a émis dans le cadre de ses activités de contrôle un total de 2 357 recommandations concernant le renforcement des contrôles internes, l'amélioration de la gestion et l'identification de possibilités d'économiser ou de recouvrer des fonds se montant à presque 56 millions de dollars. Compte tenu de l'extension de son champ d'action dans le monde, le BSCI inclut, dans les tableaux ci-après, les recommandations émises à l'occasion d'observations faites au niveau des exécutants sur le terrain.

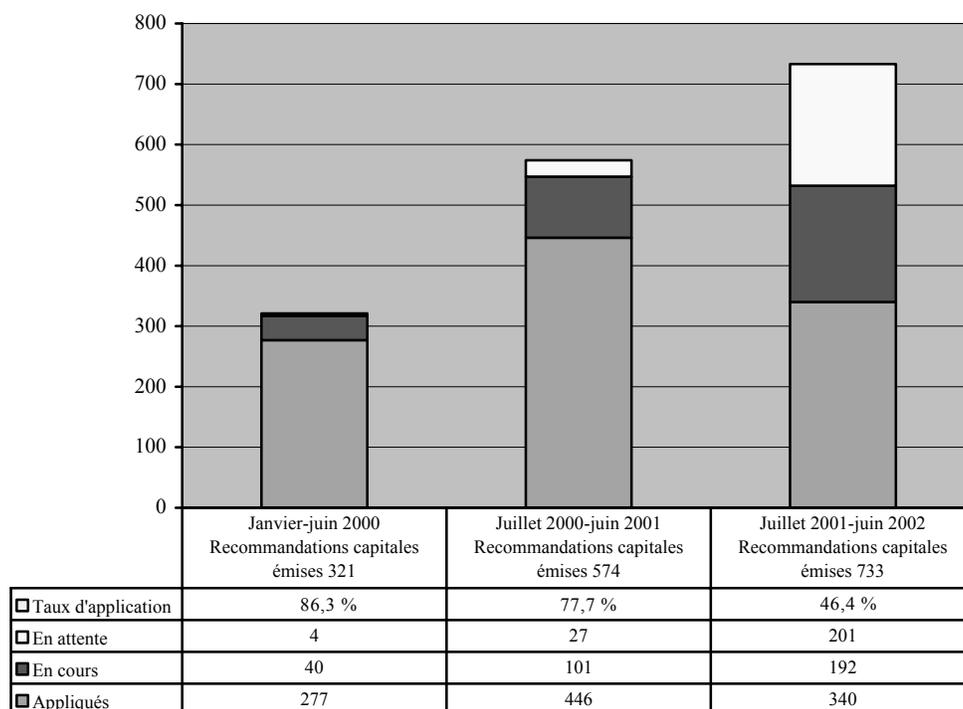
9. Le tableau 1 montre le taux d'application de toutes les recommandations du BSCI au cours de la période considérée, ainsi que sur l'état d'application des recommandations des trois précédentes périodes de 12 mois, à savoir 1998-1999, 1999-2000, 2000-2001, comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/246. Ce tableau indique également le nombre de recommandations au sujet desquelles les clients ont fait savoir que leur application était en cours ou n'avait pas encore commencé. Il existe de légères différences dans le nombre de recommandations indiqué pour la période juillet 2000-juin 2001, par rapport à la présente période de 12 mois, en raison d'entrées tardives et du retrait de certaines recommandations.

Tableau 1  
**État d'application de toutes les recommandations émises**



10. Le tableau 2 montre le taux d'application des recommandations capitales émises pendant la période considérée dans le présent rapport ainsi que pendant les deux périodes précédentes de 12 mois depuis janvier 2000, date où certaines recommandations ont été qualifiées de capitales. Le tableau 2 montre également le nombre de recommandations capitales dont l'application est en cours ou en attente, d'après des renseignements fournis par les clients.

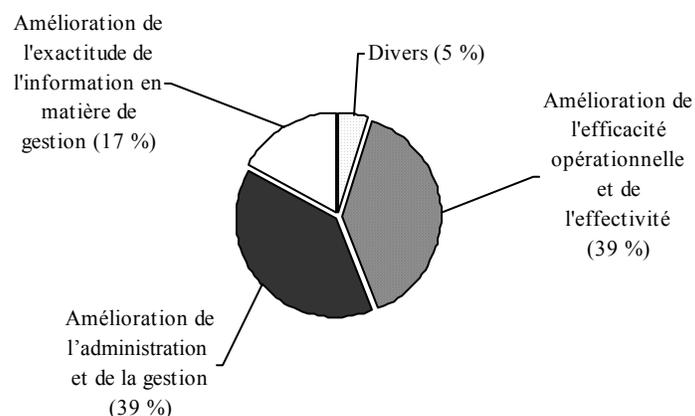
Tableau 2  
État d'application des recommandations capitales



11. Les recommandations capitales du BSCI concernent des secteurs lourds de conséquences pour les résultats de l'Organisation. Le tableau 3 ci-après indique la ventilation, selon le type d'incidences, des 673 recommandations capitales émises pendant la période considérée dans le présent rapport, au sujet de l'efficacité, de l'exactitude, de l'administration et de la gestion des ressources de l'Organisation. La catégorie « Divers » englobe la sécurité, les irrégularités de gestion, les fautes professionnelles ou les fraudes.

12. Il ressort des tableaux 1 et 2 que l'application de 29 recommandations (dont 4 capitales) émises en 1999-2000 et de 117 recommandations (dont 27 capitales) émises en 2000-2001 n'avait pas débuté en juillet 2002. Ceci était dû à plusieurs raisons, dont : la complexité des recommandations, qui nécessitent souvent l'élaboration ou la révision de politiques et des orientations en matière de procédure; des retards dans l'établissement des rapports sur l'état d'application; le fait que des recommandations deviennent caduques et qu'il faille en conséquence les retirer; la nécessité de longues négociations sur les méthodes d'exécution. L'état d'application des recommandations est examiné chaque année lorsque le BSCI planifie ses travaux; à cette occasion, le BSCI peut prévoir de suivre les recommandations non appliquées dans le cadre des tâches à accomplir (voir également les évaluations générales de chaque client et l'annexe I).

Tableau 3  
**Incidences des recommandations capitales émises de juillet 2001 à juin 2002**



13. Comme indiqué au tableau 4, en conséquence d'audits et d'investigations réalisés pendant la période à l'examen, le BSCI a fait des recommandations qui devraient permettre de recouvrer 50,3 millions de dollars et d'effectuer 4,8 millions de dollars d'économies. En outre, on a chiffré les pertes et le gâchis à 800 000 dollars. Pendant la période à l'examen, l'Organisation a pu réduire ses dépenses de 26,3 millions de dollars et récupérer un montant de 1,1 million de dollars, sur la base des recommandations du BSCI. Le montant total des sommes économisées et recouvrées, soit 27,6 millions de dollars, constitue un record pour le BSCI; ce résultat est largement attribuable à ses recommandations de 2001 concernant la création d'une indemnité de subsistance en mission dans certaines missions de maintien de la paix (voir par. 67).

Tableau 4  
**Recommandations émises en 2001-2002 concernant les économies et les recouvrements et application**

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Montant recommandé</i>	<i>Montant effectif</i>
Recouvrements	50,3	1,1
Économies	4,8	26,3
Divers	0,8	0,2
<b>Total</b>	<b>55,9</b>	<b>27,6</b>

## **II. Rétrospective de l'année : résultats et évaluation des activités de contrôle**

### **A. Questions prioritaires en matière de contrôle**

14. Depuis 1994, le BSCI concentre ses activités de contrôle sur les domaines dans lesquels le risque est le plus grand pour les ressources de l'Organisation : maintien de la paix, activités humanitaires et connexes, gestion des ressources humaines, achats, et problèmes liés à la création de nouveaux organes. Les priorités du programme de travail annuel du Bureau, le projet de budget biennal et le plan à moyen terme sont largement fonction des demandes faites par l'Assemblée générale, le Secrétaire général, les départements clients du BSCI, et les bureaux, fonds et programmes, ainsi que des résultats du processus de planification stratégique du BSCI.

15. Les résultats et évaluations des activités de contrôle présentés ci-après concernent les audits, évaluations, inspections et investigations entrepris pendant la période considérée. À la cinquième réunion tripartite de coordination du contrôle interne, qui s'est tenue en juin 2002, le débat a porté sur l'amélioration de la coordination et les affectations conjointes avec le Corps commun d'inspection et le Comité des commissaires aux comptes.

### **B. Droits de l'homme et affaires humanitaires**

#### **1. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés**

##### **a) Évaluation globale**

16. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a reçu 221 recommandations dans le cadre de rapports d'audit adressés à ses cadres supérieurs. En outre, 1 018 recommandations contenues dans des observations d'audit ont été émises à l'intention de ses administrateurs sur le terrain. Au total, 115 (soit 9 %) de ces recommandations ont été classées comme étant d'importance capitale. Sur ces dernières, 45 % visaient des améliorations à apporter aux méthodes, contrôles et systèmes, et environ 31 % identifiaient des possibilités d'économies et de recouvrements de fonds d'un montant total de 3,1 millions de dollars. Plus de 1,8 million de dollars ont été effectivement recouverts ou économisés pendant la période considérée.

17. D'une manière générale, le HCR a fait preuve de diligence pour donner suite aux rapports et observations d'audit et pour étudier les questions soulevées par le BSCI. Il a déjà appliqué environ 35 % des recommandations capitales et 14 % sont en cours d'application. Certaines de ces recommandations exigent des changements d'orientation, ou encore l'élaboration ou la révision de politiques ou de directives, et de telles procédures prennent du temps à introduire dans l'ensemble de l'organisation. L'application d'environ 31 % des recommandations capitales est encore en suspens.

18. Douze recommandations capitales concernant des investigations ont été présentées : cinq d'entre elles ont été appliquées et sept ont été acceptées et sont en

cours d'exécution. Sur les 12 recommandations présentées, 42 % concernent le redressement de déficiences systémiques à haut risque et 29 % requièrent la divulgation de fautes professionnelles ou de fraudes.

**b) Champ d'application des audits**

19. Étant donné les dimensions de l'opération du HCR en Afghanistan et les risques qu'elle comporte, une équipe d'auditeurs résidents a été mise en place à Islamabad afin de pouvoir procéder à des vérifications continues et de donner des conseils aux responsables du HCR sur des moyens efficaces de contrôle interne. Le BSCI a également vérifié des opérations du HCR à son siège et dans 32 pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, d'Europe et des Amériques, dont le coût total s'élevait à 245 millions de dollars, soit 32 % du total des dépenses du HCR en 2001. Trente-quatre rapports d'audit ont été communiqués aux cadres supérieurs et plus de 100 observations d'audit aux responsables sur le terrain.

*Taxe à la valeur ajoutée*

20. Dans son rapport annuel de 1999 (A/54/393, par. 54), le BSCI a signalé plusieurs cas où le HCR avait éprouvé des difficultés à obtenir l'exonération fiscale ou le remboursement d'impôts au titre de la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies. Le prélèvement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les achats officiels du HCR demeure un problème et le BSCI s'inquiète de voir des montants importants absorbés par cette taxe sans servir les fins humanitaires auxquelles ils étaient destinés. Rien que dans quatre pays où le HCR mène des opérations, le BSCI a estimé à 3 millions de dollars le montant acquitté pour la TVA qui pouvait être recouvré. Aux termes de l'article II de la section 8 de la Convention de 1946, l'Organisation des Nations Unies ne revendique pas, en principe, l'exonération des droits d'accise et des taxes à la vente entrant dans le prix d'achat (la TVA par exemple), cependant quand elle effectue pour son usage officiel des achats importants, les Membres prendront les dispositions administratives appropriées en vue de la remise ou du remboursement du montant de ces taxes. Malgré cela, la TVA n'a pas été remboursée pour diverses raisons, soit que l'administration nationale n'ait pas pris les dispositions nécessaires; soit qu'il existe une législation nationale restrictive sur la définition des achats « importants » et de « l'usage officiel », soit encore que les bureaux du HCR n'aient pas fait en temps utile les démarches voulues pour demander le remboursement de la taxe. Le BSCI a donc recommandé que le HCR demande l'appui du Secrétaire général pour obtenir l'exonération de cette taxe, conformément à la Convention de 1946, ainsi que le remboursement des montants déjà prélevés. Le BSCI a recommandé également que le HCR s'emploie à obtenir que l'exonération de la TVA s'applique aussi à ses partenaires opérationnels.

*Partenaires opérationnels*

21. L'examen des partenaires opérationnels s'est poursuivi en vue de déterminer leur aptitude à gérer des projets du HCR. Celui-ci confie une importante proportion de l'administration de ses fonds à ces partenaires : en 2001, les fonds ainsi administrés représentaient environ 283 millions de dollars, soit 36 % des dépenses du HCR. Le BSCI a constaté à l'issue des vérifications qu'en ce qui concerne près de 80 % des partenaires (responsables de 85 % des dépenses vérifiées), on pouvait raisonnablement avoir l'assurance que les fonds du HCR étaient comptabilisés

convenablement et déboursés conformément aux dispositions des accords auxiliaires. Lorsque ces partenaires ne possédaient pas les systèmes et procédures appropriés (ou lorsque l'on ne pouvait être assuré de la fiabilité et de l'intégrité des renseignements qu'ils présentaient) le BSCI a réaffirmé que le HCR devait leur apporter un appui adéquat et une aide plus soutenue en matière de formation, d'orientation et de supervision; il lui fallait aussi soumettre ses partenaires potentiels à un examen et une évaluation plus rigoureux avant d'entrer en partenariat avec eux.

22. En outre, pour mieux comprendre comment opèrent les principaux partenaires du HCR, le BSCI a continué à effectuer des examens au siège des partenaires internationaux afin d'évaluer leurs systèmes et procédures et de présenter des conseils et recommandations sur la manière de répondre aux exigences du HCR. Les résultats de ces examens sont conservés dans une base de données qui devrait aider le HCR à choisir ses futurs partenaires.

#### *Suivi des projets*

23. En 2001 et 2002, le BSCI s'est employé à évaluer la gestion des projets du HCR et en particulier les activités de ses partenaires opérationnels sur le plan financier et sur le plan des résultats. Il s'agissait là d'un domaine dans lequel le Comité des commissaires aux comptes avait déjà, lors d'un rapport précédent, signalé des carences. Dans certaines opérations de pays, il importait d'améliorer considérablement la vérification de l'utilisation des fonds du HCR et de procéder au suivi et à la mesure systématique de l'impact des projets. Le BSCI a recommandé de mettre au point des directives plus claires et plus détaillées pour le suivi et la vérification des projets. Il a aidé le HCR à définir une nouvelle stratégie qui souligne l'importance de l'évaluation périodique de la fiabilité des systèmes de contrôle budgétaire et comptable des partenaires du HCR, ainsi que l'efficacité des procédures de contrôle interne. Le HCR a publié de nouvelles directives plus complètes afin d'assurer une démarche systématique et cohérente.

#### *Attestations de vérification des comptes*

24. Dans son rapport sur les états financiers du HCR pour l'année qui a pris fin le 31 décembre 2001 (A/57/5/Add.5/Corr.1), le Comité des commissaires aux comptes a recommandé au HCR de déterminer s'il serait possible et économiquement rationnel de modifier les exigences actuelles en matière d'audit applicables aux partenaires opérationnels et de définir, avec l'aide du BSCI, les critères applicables aux vérifications des comptes des partenaires gouvernementaux et de donner des directives à cet égard. Le Bureau aidera le HCR à mettre au point des normes standardisées et un cahier des charges pour ces audits et à développer et renforcer les politiques à suivre pour certifier les comptes des partenaires opérationnels en général.

#### *Personnel de projet*

25. Le BSCI a examiné l'emploi de personnel extérieur au HCR, dit « personnel de projet », et a constaté que plus de 900 personnes de cette catégorie travaillaient pour le HCR. Ce personnel est recruté par un autre employeur, bien que ce soit normalement le HCR qui le choisit, le finance entièrement et le contrôle et le supervise directement. Comme il y a là un problème qui préoccupe le HCR depuis

des années, le BSCI a recommandé de le régler définitivement. En conséquence, le HCR a décidé de mettre un terme à l'emploi de personnel de projet et, pour le remplacer, de procéder à la création de postes inscrits au budget ordinaire ou à la conclusion de véritables accords de partenariat. La mise en oeuvre de cette recommandation se poursuit.

#### *Gestion d'actifs*

26. La gestion d'actifs au HCR a été à maintes reprises qualifiée de problématique. L'analyse de cette fonction au siège du Haut Commissariat, à laquelle le BSCI a procédé en parallèle avec les audits sur le terrain, a confirmé qu'il fallait encore y apporter bien des améliorations. L'audit a porté sur des actifs dont le prix d'achat était de 193 millions de dollars et la valeur courante de 54 millions de dollars. Le nombre d'anomalies découvertes a été tel que le Bureau n'a pu s'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude des données présentées. Ainsi, on a donné une valeur par défaut à 4 000 articles environ, ce qui s'est traduit par une sous-évaluation de 15,7 millions de dollars pour le prix d'acquisition et de 4,9 millions de dollars pour la valeur courante.

27. La mise en oeuvre du nouveau système de suivi des actifs « AssetTrak » n'était pas encore achevée au milieu de 2001, notamment en ce qui concerne les biens confiés à la garde des partenaires opérationnels. Le BSCI a recommandé au HCR d'établir un système de suivi pleinement opérationnel et fiable pour tous ses actifs dans le monde entier et de revoir ses procédures de gestion des actifs. Le HCR est en train de mettre au point un ensemble complet de directives qui devraient permettre de disposer d'informations plus fiables et de procédures de liquidation plus efficaces. Ces directives et procédures devraient prendre effet au cours du second semestre de 2002.

### **c) Investigations**

#### *Transferts illégaux de réfugiés*

28. Le BSCI a présenté un rapport à l'Assemblée générale sur l'enquête relative aux allégations de transferts illégaux de réfugiés qu'il a effectuée à la Délégation du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Nairobi (A/56/733). Une équipe spéciale internationale relevant du BSCI a mené cette enquête qui a abouti à l'arrestation et à la mise en examen par les autorités kényennes de quatre fonctionnaires du HCR, de deux membres d'une organisation non gouvernementale (ONG) associée et de quatre autres personnes faisant partie de l'opération criminelle. Les procès sont en cours mais aucune décision n'a encore été prise.

#### *Exploitation sexuelle*

29. À la fin de novembre 2001, le HCR a signalé au BSCI de graves allégations concernant l'exploitation de filles réfugiées par des agents d'aide humanitaire et du personnel de maintien de la paix dans des camps gérés par le HCR en Afrique de l'Ouest. Ces allégations ont été présentées par des consultants travaillant sous contrat pour le HCR et pour l'organisation britannique Save the Children qui avaient constaté le problème au cours d'une étude de la violence sexuelle et de l'exploitation des enfants réfugiés en Afrique de l'Ouest. Le BSCI et le HCR sont convenus qu'avant toute investigation, le HCR devait mettre en place des mécanismes permettant de veiller à ce qu'aucun des enfants victimes ou témoins ne

fasse l'objet d'abus, d'intimidations, ou d'autres formes de représailles pendant l'enquête ou plus tard. Les allégations étaient fondées sur les rapports de tierces parties, et ni les victimes, ni les auteurs présumés n'avaient pu être entendus par les consultants. Contrairement à ces allégations, l'enquête n'a pas fait apparaître une forme d'exploitation sexuelle généralisée de la part d'agents d'aide humanitaire qui auraient demandé des services sexuels aux réfugiés en échange de prestations gratuites telles que rations alimentaires, cartes d'enregistrement, logements, soins de santé ou accès à l'éducation. Toutefois, l'enquête a bien révélé des cas d'exploitation sexuelle. Dès qu'elle sera achevée, un rapport sera présenté à l'Assemblée générale sur la question.

## **2. Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme**

30. Deux recommandations capitales faites à l'issue d'investigations ont été adressées au Haut Commissariat au sujet des allégations de traite de femmes et de jeunes filles à des fins de prostitution dans la zone de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine. Ces recommandations, qui portaient sur l'exécution d'investigations indépendantes et sur des améliorations de l'efficacité opérationnelle, sont en cours d'application. La mise en oeuvre de huit recommandations d'audit capitales, qui avaient été présentées dans le rapport du BSCI de 2000 sur l'audit de l'administration du siège du Haut Commissariat (voir A/55/436, annexe I), n'est pas encore achevée. L'Assemblée générale a recommandé dans sa résolution 56/253 que le BSCI procède à un examen d'ensemble de la gestion du Haut Commissariat.

## **3. Bureau chargé du Programme Iraq**

### **a) Évaluation générale**

31. Le Bureau chargé du Programme Iraq a été créé au Siège de l'ONU en octobre 1997 et a pour mandat de regrouper la gestion des activités des Nations Unies dans la région et d'améliorer la mise en oeuvre du Programme Iraq créé par les résolutions 661 (1990) et 986 (1995)<sup>1</sup> du Conseil de sécurité. Il a notamment pour attribution d'examiner les demandes d'agrément de contrats d'importation de fournitures humanitaires en Iraq et d'approuver les contrats d'exportations pétrolières iraqiennes. Il coordonne également l'observation, par l'Organisation, de la distribution de fournitures au titre du Programme dans le centre et le sud de l'Iraq, et l'application du Programme dans les trois gouvernorats du nord de l'Iraq, par les organismes et programmes des Nations Unies pour le compte du Gouvernement iraquien.

32. Le BSCI a conclu d'une manière générale que certains aspects des opérations du Bureau chargé du Programme Iraq, notamment les procédures de gestion des contrats, laissaient à désirer. Le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires en Iraq a poursuivi son action pour renforcer la coordination et le suivi des activités menées dans le nord de l'Iraq. On a constaté toutefois que des améliorations demeuraient nécessaires dans certains domaines. Le BSCI entend poursuivre l'examen de cet aspect des travaux du Bureau du

---

<sup>1</sup> La résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité et ses résolutions ultérieures permettent à l'Iraq de vendre du pétrole sur le marché mondial et d'utiliser le produit de cette vente pour acheter des fournitures humanitaires. La résolution 986 (1995) définissait aussi le mandat du Programme Iraq.

Coordonnateur. Sur les 39 recommandations émises, 18, dont huit sont des recommandations jugées capitales, ne sont pas encore pleinement appliquées. Le BSCI note que des progrès satisfaisants ont été réalisés dans l'application des recommandations capitales.

**b) Audit**

*État mis à jour des activités de contrôle relatives au programme « pétrole contre nourriture »*

33. Dans un rapport d'audit (A/56/903) établi en réponse à la demande présentée par l'Assemblée générale dans sa résolution A/56/246, le BSCI a conclu que le Bureau chargé du Programme Iraq et le Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies en Iraq avaient fait bon accueil aux audits et avaient fait de sérieux efforts en vue d'en appliquer les recommandations. Cependant, le Bureau chargé du Programme Iraq devait poursuivre son action dans un certain nombre de domaines, notamment l'amélioration de la gestion des gros contrats en Iraq et le renforcement de la coordination et du suivi des activités de projet menées par les organismes et programmes des Nations Unies dans le nord de l'Iraq.

*Activités du Bureau pour le Programme Iraq sur le terrain*

34. L'examen de ces activités a permis de constater qu'un certain nombre de questions devaient retenir l'attention des responsables. Ainsi, il n'existait pas de plan de remplacement systématique du personnel clef travaillant en Iraq, ce qui, vu les difficultés de recrutement pour l'Iraq, risquait d'avoir de graves incidences sur le Programme. De l'avis du BSCI, le rétablissement du poste de coordonnateur adjoint des affaires humanitaires à Bagdad permettrait de mieux gérer le Programme dans le nord de l'Iraq en permettant à l'adjoint de se consacrer pleinement au renforcement des mécanismes de coordination et de suivi. Toutefois, en ce qui concerne le rétablissement de ce poste à Bagdad, le Bureau chargé du Programme Iraq a fait savoir qu'un examen approfondi était en cours pour déterminer les arrangements de gestion les plus appropriés.

35. Le BSCI a également examiné la gestion par le Bureau chargé du Programme Iraq des contrats de services d'inspection pétrolière. Il a conclu, à l'issue de son audit, que la formule globale du calcul des coûts par journée de travail, qui comprenait les dépenses de matériel et de télécommunications, constituait un arrangement peu économique. Le BSCI a estimé que l'on avait payé environ un million de dollars de trop pour le matériel et il a recommandé qu'à l'avenir les contrats relatifs aux services d'inspection contiennent une ventilation des coûts par élément afin que le Programme n'acquitte que les dépenses effectivement encourues. Le Bureau chargé du Programme Iraq a accepté d'étudier une modification de la méthode de calcul des coûts pour les contrats futurs mais il a noté que dans les arrangements contractuels actuels, le matériel avait été payé au juste prix.

*Gestion du compte séquestre*

36. Le compte séquestre créé pour recevoir les recettes provenant des ventes de pétrole autorisées par le Conseil de sécurité a fait l'objet d'un examen. Les responsabilités de la Trésorerie de l'ONU concernant ce compte comportent la gestion de l'investissement des recettes pétrolières et l'organisation de la délivrance de lettres de crédit pour les biens achetés par le Gouvernement iraquien. Le BSCI a

constaté que, malgré ses maigres effectifs, la Trésorerie avait mis au point des procédures efficaces pour la délivrance des lettres de crédit; il était toutefois nécessaire de renforcer les procédures de gestion des fonds. Le BSCI a constaté que les limites appropriées fixées par les Nations Unies pour les investissements n'avaient pas été respectées, ce qui avait abouti à la prise de risques inacceptables. La Trésorerie s'employait à diversifier l'investissement des fonds excédentaires et prévoyait de faire appel à un plus grand nombre de banques pour l'émission des lettres de crédit, de manière à étaler les risques. Elle avait également pris des mesures pour donner suite à la plupart des recommandations d'audit, parmi lesquelles l'adoption de dispositions en vue de diversifier les investissements en faisant appel à quatre banques supplémentaires, à compter du 16 août 2002.

#### 4. Commission d'indemnisation

37. La Commission d'indemnisation instruit les demandes d'indemnisation et verse les sommes allouées pour les dommages résultant de l'invasion et de l'occupation du Koweït par l'Iraq. Elle a reçu au total 2,6 millions de demandes d'indemnisation portant sur des pertes présumées évaluées à environ 320 milliards de dollars. À ce jour, la Commission a traité 2 590 000 demandes et a accordé des indemnités d'un montant d'environ 43 milliards de dollars. L'indemnisation est versée par prélèvement dans une caisse spéciale qui est actuellement alimentée par 25 % des recettes pétrolières de l'Iraq. L'examen par le BSCI des demandes d'indemnisation de la catégorie D<sup>2</sup> montre que la Commission a, d'une manière générale, établi des contrôles internes satisfaisants pour l'enregistrement, le traitement et le règlement des demandes d'indemnisation. Toutefois, le Bureau estime que des mesures correctives s'imposent dans plusieurs domaines. Ainsi, pour quatre demandes d'indemnisation, la méthodologie fixée par la Commission n'a pas été strictement suivie. Dans deux de ces cas, cela s'est traduit par une surindemnisation de 468 000 dollars. La Commission de compensation a transmis le rapport du Bureau au Groupe des commissaires pour la catégorie D afin qu'il présente ses observations; le Groupe a maintenu sa décision initiale et a apporté une explication du mode de calcul du montant qui avait été accordé. Toutefois, de l'avis du BSCI, le Groupe n'a pas apporté d'éléments nouveaux pour justifier les raisons qui l'avaient amené à s'écarter de la méthodologie établie.

38. Les 20 premières demandes d'indemnisation de la catégorie F2<sup>3</sup> (demandes présentées par un gouvernement) portaient sur une valeur déclarée d'environ 6,6 milliards de dollars. Ayant examiné l'indemnisation accordée, le Bureau a conclu que la méthode prescrite pour le calcul des coûts n'avait pas été appliquée correctement, ce qui avait entraîné une surestimation des coûts d'environ 43 millions de dollars. Le BSCI a donc recommandé à la Commission d'indemnisation de revoir ces calculs afin d'éviter toute surindemnisation. La Commission a ultérieurement demandé au Groupe des commissaires pour les demandes d'indemnisation de la catégorie F2 de présenter ses commentaires sur les observations et recommandations du BSCI. Le Groupe s'est déclaré en désaccord avec les conclusions du BSCI, a confirmé la recommandation initiale de la Commission et a donné une explication de ses calculs. Toutefois, de l'avis du BSCI,

<sup>2</sup> Font partie de la catégorie D les demandes d'indemnisation individuelles pour pertes et préjudices d'un montant supérieur à 100 000 dollars.

<sup>3</sup> Les demandes d'indemnisation de la catégorie 2 sont celles qui ont été déposées par les Gouvernements de Jordanie et d'Arabie saoudite.

le Groupe n'a pas présenté d'éléments nouveaux. En conséquence, le Bureau recommande que la Commission informe le Conseil d'administration de ses conclusions et recommandations. Par une note en date du 5 avril 2002, la Commission d'indemnisation a transmis au Conseil les conclusions et recommandations du BSCI ainsi que l'opinion du Groupe. Cette note est encore à l'examen au Conseil.

## **5. Bureau de coordination des affaires humanitaires**

### **a) Inspection**

39. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a poursuivi la mise en oeuvre de la dernière recommandation capitale qui concernait les moyens d'améliorer la procédure d'appel global pour l'assistance humanitaire. Cette recommandation avait été présentée à l'issue de l'inspection des activités du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en 1999 (A/54/334 et Add. 1).

40. Le Groupe de travail du Comité permanent interorganisations a procédé à l'examen de la procédure d'appel global et a approuvé 19 recommandations portant sur le renforcement de la participation des cadres supérieurs, les activités de plaidoyer, la planification stratégique et la coordination. En outre, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a élaboré à l'intention de ses cadres supérieurs une matrice de réponse incorporant les résultats d'un examen externe de la procédure d'appel. Le BSCI considère que ces recommandations sont appliquées ou ont été prises en considération dans les recommandations faites à l'issue de ces deux examens. Des renseignements concernant la transparence de la gestion des fonds d'affectation spéciale et les modalités d'échanges d'informations concernant la procédure d'appel global et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ne sont pas encore disponibles, et l'on considère que l'application de cette partie de la recommandation se poursuit.

### **b) Audit**

41. Étant donné le développement rapide de sa présence sur le terrain et l'importance de ses activités de coordination, le BSCI a continué à suivre de près l'application des recommandations présentées dans son audit de 2001 sur les activités de l'antenne du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à Genève. Environ 27 % des recommandations capitales présentées dans le rapport d'audit le concernant ont été appliquées. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a fait savoir qu'il avait introduit un nouveau système de suivi des flux financiers afin d'améliorer l'analyse et la comptabilisation des flux d'aide humanitaire. En avril 2002, ses services à Genève ont conclu un nouveau mémorandum d'accord avec l'Office des Nations Unies à Genève qui prévoit la fourniture d'un appui spécial en matière de personnel, de finances et d'achats. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'emploie également à appliquer d'autres recommandations capitales concernant l'utilisation des postes de coopération technique au Siège, la publication de directives pour les inventaires et l'élaboration de stratégies de retrait.

## **C. Affaires politiques**

### **1. Département des affaires politiques**

#### **a) Évaluation**

42. Comme l'a montré le rapport sur l'examen triennal de l'application des recommandations relatives à l'évaluation approfondie du programme d'assistance électorale (E/AC.51/2002/7), des progrès appréciables ont été accomplis dans la mise en place d'un réseau d'assistance électorale. Par ailleurs, pour mieux tirer parti de l'expérience acquise en matière d'assistance électorale, le Département des affaires politiques a dressé le bilan détaillé d'une mission électorale importante et a effectué une analyse des risques en se référant à des missions antérieures. En revanche, il n'a pas mis suffisamment l'accent sur les échanges d'informations entre les nombreuses entités qui fournissent une assistance électorale. Le Comité du programme et de la coordination a entériné le rapport, qui sera soumis pour examen à la Troisième Commission et pour approbation à l'Assemblée générale.

#### **b) Audit**

43. L'audit du Bureau des Nations Unies en Angola a permis d'établir que des circonstances exceptionnelles avaient rendu la planification de ses opérations difficile et que le Bureau n'avait pas établi de plan de travail pour l'exécution de son mandat, de sorte qu'il était impossible de déterminer dans quelle mesure il avait atteint ses objectifs. De plus, il ne semblait pas avoir reçu de directives du Département des affaires politiques. Cela étant, le Département avait travaillé en étroite collaboration avec le Conseiller du Secrétaire général chargé de fonctions spéciales en Afrique, qui avait fourni quelques indications. L'audit a également révélé que le Bureau n'avait pas apporté à ses composantes un appui logistique efficace en temps voulu et que le tableau d'effectifs de sa composante administrative comportait au moins 10 postes de trop. Le Département des affaires politiques a pris des mesures pour appliquer les recommandations du BSCI.

### **2. Département des opérations de maintien de la paix**

#### **a) Évaluation globale**

44. Les auditeurs du BSCI chargés des opérations de maintien de la paix ont formulé 341 recommandations, dont 53 recommandations capitales à l'intention du Département des opérations de maintien de la paix, du Siège, des missions de maintien de la paix et du Département de la gestion. La plupart de ces recommandations (311) figurent dans les observations présentées par les vérificateurs résidents à l'issue des audits qu'ils ont effectués sur le terrain auprès des missions de maintien de la paix. Le Département des opérations de maintien de la paix en a appliqué 118, dont huit capitales. Les trois recommandations capitales faites au Département de la gestion ne sont toujours pas appliquées.

45. Le BSCI prend acte de la réaction favorable du Département des opérations de maintien de la paix aux recommandations des vérificateurs et estime qu'il fait des efforts satisfaisants pour les appliquer. Le Département a en particulier sensiblement progressé dans l'application des recommandations d'audit relatives aux politiques et procédures de recrutement du personnel civil international participant aux missions

de maintien de la paix. Des descriptions d'emploi génériques ont été mises au point pour les postes d'administrateur des missions de maintien de la paix traditionnelles, des mesures ont été prises pour assurer la transparence de la sélection des candidats, et des directives et procédures de recrutement sont en cours d'élaboration. De même, le Département a pris un certain nombre de mesures pour appliquer les recommandations relatives à l'utilisation des technologies de l'information dans le cadre du maintien de la paix : il a recruté un certain nombre d'informaticiens qualifiés et procède actuellement, après avoir dégagé les fonds requis, à l'achat de matériel informatique nécessaire pour l'établissement de plans de réaction en cas de catastrophes.

46. Par ailleurs, au cours de l'année à l'examen, le Département a apporté d'importantes modifications à son organisation, en particulier dans le domaine de l'appui aux missions, et il pourvoit actuellement de nombreux postes d'administrateur supplémentaires au Bureau de l'appui aux missions. Parmi les autres mesures importantes qu'il a prises, on mentionnera l'appui fonctionnel apporté à l'Opération des Nations Unies en Afghanistan et la création de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan. En mai 2002, l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental s'était acquittée avec succès de la plus grande partie de son mandat et s'était démise de ses fonctions au profit du Gouvernement du nouvel État du Timor Leste, qu'une autre mission des Nations Unies continuera à aider mais en réduisant progressivement son assistance.

#### **b) Audits et enquêtes sur le terrain**

##### *Base logistique des Nations Unies à Brindisi*

47. Un audit de la Base logistique des Nations Unies à Brindisi a fait apparaître que la Base devrait améliorer la présentation de son budget de manière à indiquer plus clairement quelles sont les fonctions essentielles des 40 agents locaux qui ont été recrutés pour compléter ses effectifs autorisés. La Base, qui gère des stocks de matériel durable et non durable évalués à près de 70 millions de dollars, devrait aussi veiller davantage à rattraper ses retards pour ce qui est de la passation par pertes et profits et de la liquidation du matériel, en particulier des articles peu demandés, et elle devrait faire réévaluer ses dispositifs de sécurité par des experts indépendants. Par ailleurs, vu son rôle de plus en plus important en matière de formation, elle réaliserait d'importantes économies si elle logeait les stagiaires dans ses installations plutôt qu'à l'hôtel. La Base et le Département des opérations de maintien de la paix ont pris des mesures pour appliquer ces recommandations.

##### *Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)*

48. Le BSCI a été prié d'effectuer une mission d'évaluation auprès de la MINUBH afin de déterminer si des contrôleurs du Groupe international de police qui y étaient affectés avaient facilité la traite de femmes et de jeunes filles à des fins de prostitution dans la zone de la Mission. L'équipe chargée de l'évaluation a établi que certains d'entre eux avaient recouru aux services de prostituées, en dépit de la directive interdisant aux instructeurs de fréquenter les maisons de tolérance. Aucun indice déterminant ne permettait cependant de conclure que les contrôleurs de police avaient véritablement participé à la traite de femmes et de jeunes filles.

49. Lors de la visite de suivi qu'ils ont effectuée en janvier 2002, les enquêteurs du BSCI ont constaté que les responsables de la Mission n'avaient pas appliqué

pleinement les principales recommandations qui leur avaient été faites. Ils ont constaté d'une manière générale que la Force internationale de police enquêtait de manière plus satisfaisante sur les allégations de comportement répréhensible. Toutefois, elle ne communiquait pas le résultat de ses enquêtes au public, ni à la Mission elle-même, comme elle aurait dû le faire. Six des 10 recommandations ont été appliquées.

*Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST)*

50. À la demande du Département des opérations de maintien de la paix, le BSCI s'est occupé de cas de versement excessif d'indemnité de subsistance journalière (missions) aux observateurs militaires de l'ONUST. L'audit a confirmé un trop-versé de 11 600 dollars à 62 observateurs du fait qu'une instruction administrative révisée avait été appliquée beaucoup trop tardivement. Sur ce montant, 5 300 dollars avaient ensuite été recouverts auprès des observateurs militaires encore en service. Le Département tient le Chef de l'administration et le Chef du service financier responsables de la non-application de l'instruction administrative en question. Le recouvrement du solde est en cours.

*Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK)*

51. Le BSCI a enquêté sur des allégations selon lesquelles un haut responsable de la MINUK aurait confié à un homme d'affaires, en violation des règles de la Mission applicables en l'espèce, la gestion de 61 installations de carburant appartenant à deux entreprises publiques enregistrées à Belgrade. Il a établi que le fonctionnaire responsable n'avait pas fait d'appel d'offres et avait confié la gestion de l'ensemble des installations de carburant à l'homme d'affaires en question au mépris de toute transparence et sans autorisation. Le Bureau a en outre pu établir que la lettre liant la Mission à l'homme d'affaires avait en fait été rédigée par l'un des employés de celui-ci.

52. Le même fonctionnaire de la Mission, dans le cadre du contrat passé avec l'entreprise de Pristina, avait accepté des versements en espèces d'un montant d'environ 350 000 dollars, qu'il n'avait pas comptabilisés comme recettes dans le Fonds consolidé pour Kosovo, ainsi que l'exigeaient les règlements pertinents. Le Département n'a pas accepté la recommandation tendant à ce que des mesures soient prises à son encontre. L'affaire est à l'examen dans le Département et au Bureau des affaires juridiques.

53. Le BSCI a enquêté sur une allégation selon laquelle un volontaire des Nations Unies affecté à la Mission aurait détourné environ 10 000 dollars qui devaient être versés à une trentaine de centres municipaux d'enregistrement des faits d'état civil. Il a établi que le volontaire en question avait déposé les fonds sur son compte bancaire personnel et n'avait rien fait pour les rendre à leur destination initiale ou les restituer à la Mission jusqu'à ce que le problème ait été découvert à la faveur de vérifications de comptes. Le volontaire a quitté la MINUK depuis lors.

*Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO)*

54. L'examen, par les vérificateurs résidents, des opérations bancaires de l'ATNUTO a révélé que la Mission maintenait sur ses comptes bancaires un solde cumulé d'environ 14 millions de dollars qui excédait largement ses besoins, et qu'elle effectuait des opérations sans l'accord formel des banques concernées. De plus, elle se laissait imposer des taxes injustifiées sur ses intérêts créditeurs et ses

dépôts et n'aurait pas ses relevés bancaires dans les délais voulus. Depuis lors, elle a fermé quatre de ses comptes bancaires et ramené le solde cumulé de ses comptes à 1,6 million de dollars, et elle apure ses relevés bancaires dans des délais plus courts. Par ailleurs, un audit de ses programmes d'information a montré qu'alors que 2,4 millions de dollars avaient été alloués de décembre 1999 à juin 2001, des projets d'un coût de près d'un million de dollars n'avaient pas été exécutés et que la Mission n'avait pas donné les orientations générales voulues au stade initial. Si elle avait atteint son objectif principal en matière de radiodiffusion, qui consistait à assurer une couverture nationale à ses émissions, elle l'a fait un an plus tard que prévu. Elle n'a pas non plus donné à ses émissions télévisées la couverture nationale projetée et a renoncé à le faire après avoir jugé la chose infaisable.

55. Le BSCI a relevé d'importantes carences dans le contrôle des avoirs. Alors qu'au 31 décembre 2001, la comptabilité matières de la Mission faisait état de biens évalués à 67,6 millions de dollars, des actifs d'un montant de 6,6 millions de dollars n'ont pu être recensés. Pour régler ce problème, la Mission a amélioré son système de contrôle des avoirs. L'analyse du contrat relatif à la fourniture de services d'aérodrome a révélé que la sécurité des opérations et l'évaluation des services rendus par le fournisseur souffraient de retards et de carences. Le matériel et le carburant de l'ONU remis au fournisseur n'étaient que peu contrôlés. Les ordres de service donnés par la Mission, d'un coût total de 11,9 millions de dollars, étaient insuffisamment détaillés et certains éléments donnaient à penser que certains services avaient été surfacturés. La Mission a pris les mesures voulues pour remédier à la situation et passe actuellement en revue toutes les factures du fournisseur.

56. Conformément à une demande du Représentant spécial du Secrétaire général au Timor oriental (devenu Timor-Leste), le BSCI a enquêté sur des allégations de comportement répréhensible mettant en cause le groupe de la Mission chargé d'enquêter sur les crimes graves. Des enquêteurs ont pu prouver que plusieurs hauts responsables avaient dîné dans un restaurant de Dili en compagnie d'un membre influent des milices qui avait été arrêté le jour même pour crimes contre l'humanité. De même, le BSCI a établi qu'en juillet 2001, le groupe avait recruté une interprète-traductrice, qui n'avait qu'une connaissance limitée de l'anglais, et était étroitement liée au chef du mouvement politique qui avait quitté le Timor oriental en 1999. Dans le cadre du travail que le groupe lui avait confié, celle-ci avait pu accéder à des informations confidentielles. Il a été mis fin au contrat de l'interprète-traductrice en mars 2002.

57. Le BSCI a également enquêté sur une allégation de vol de carburant par l'entreprise chargée d'approvisionner les groupes électrogènes de la Mission. Les enquêteurs ont pu établir que les documents présentés par l'entreprise en question avaient été falsifiés pour couvrir le vol de plus de 100 000 litres de carburant. L'entreprise a remboursé 36 000 dollars à la Mission mais celle-ci a néanmoins renvoyé l'affaire devant les autorités locales afin qu'elles poursuivent l'entreprise en justice, conformément à la recommandation du BSCI.

#### *Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL)*

58. Les vérificateurs résidents du BSCI auprès de la MINUSIL ont examiné le système de remboursement du matériel appartenant aux contingents et ont constaté des retards considérables dans l'application des mémorandums d'accord conclus par l'ONU et les pays fournisseurs de contingents. Certains pays n'ayant pas fourni le

matériel prévu et d'autres ayant livré du matériel défectueux, la MINUSIL avait dû équiper entièrement les contingents, à grands frais pour l'Organisation. Par ailleurs, en raison des insuffisances de la supervision et des procédures comptables des contingents, il avait été impossible de justifier une facture de 21 800 dollars correspondant à l'achat de quelque 56 000 litres de gasoil. La Mission enquête sur la question. De plus, faute de coordination au sein de la Mission, il n'avait pas été possible de bénéficier du rabais de 62 500 dollars qui avait été consenti sur l'achat de carburant en échange d'un paiement rapide. La Mission a déclaré qu'elle reviendrait sur le règlement des factures du fournisseur en vue de bénéficier de ce rabais.

*Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC)*

59. L'examen d'un marché de 7,9 millions de dollars concernant la fourniture d'un appui technologique en matière de communications et d'informatique a montré que le non-versement, par le sous-traitant, d'indemnités journalières de subsistance à ses techniciens a perturbé les opérations de la Mission. Ce problème a été réglé au moyen d'un amendement au contrat. Les auditeurs résidents ont également noté des possibilités considérables de doubles emplois dans la prestation de services contractuels d'aérodrome dont le montant se chiffrait à 34 millions de dollars. Certains des services qui devaient faire l'objet d'un marché étaient déjà dispensés de manière satisfaisante, alors que d'autres auraient pu être obtenus à meilleur marché, en s'adressant à d'autres fournisseurs. Toutefois, le Département des opérations de maintien de la paix n'a pas souscrit à cette évaluation. Compte tenu de la gravité de ses conclusions, le BSCI a examiné la passation des deux marchés au Siège (par. 109 et 110).

60. Un examen de la passation des marchés à la MONUC a suscité des préoccupations quant au nombre et à la qualité du personnel chargé des marchés, aux retards résultant de spécifications incomplètes et inexactes et au fait que les services demandeurs ne respectaient pas les délais prescrits. La Mission devait également suivre plus efficacement la réception des marchandises et des services commandés par le Département des opérations de maintien de la paix en son nom. La Mission a entrepris des mesures en vue d'appliquer ces recommandations.

61. L'enquêteur du BSCI basé à la Mission a entrepris de mener des investigations sur des allégations selon lesquelles des membres de la Mission se seraient rendus coupables de viols et de l'exploitation sexuelle sur des jeunes filles. Étant donné les médiocres conditions de vie de la population locale, les jeunes filles étaient tentées d'offrir des services sexuels à des fonctionnaires de l'ONU en échange d'argent ou d'un traitement de faveur. Le BSCI a également commencé à enquêter sur des allégations de contrebande et de détournement de fonds à la Mission. Toutefois, il n'a pas été possible d'achever ces enquêtes, en raison de la suppression des postes d'enquêteur à la Mission et du manque de ressources.

*Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)*

62. Les auditeurs résidents à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée ont constaté que la Mission n'avait pas arrêté son projet de plan d'évacuation. Compte tenu des risques potentiels pour la sûreté et la sécurité du personnel de la Mission, le BSCI a recommandé que la Mission mette au point ce plan, de concert avec le Coordonnateur pour la sécurité de l'ONU, diffuse les

informations nécessaires au personnel et organise des exercices pour mettre le plan à l'essai. La MINUEE avait acquitté des droits et des redevances sur des marchandises et des services, imposés par les Gouvernements éthiopien et érythréen. Le BSCI a recommandé que la Mission obtienne le remboursement des sommes versées, en application de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies. D'après des estimations initiales, environ 137 000 dollars devraient être remboursés par ces deux gouvernements. La Mission a déclaré qu'elle prenait des mesures pour appliquer ces recommandations.

63. Sur la demande de la MINUEE, les auditeurs résidents ont évalué si les contrôles internes sur l'entreposage du matériel de la Mission étaient adéquats. Ils ont constaté plusieurs carences qui permettaient à des personnes non habilitées de pénétrer facilement dans les locaux. On constatait en outre des retards dans la notification de vols et d'incidents en matière de sécurité à la police locale. Le BSCI a recommandé plusieurs mesures en vue de renforcer les contrôles dans l'entrepôt, concernant notamment le déploiement du personnel de sécurité et la réglementation des mouvements du matériel. La Mission a confirmé que des mesures avaient été prises immédiatement en vue d'améliorer la sécurité de l'entrepôt.

64. Une mission d'inspection du BSCI à la MINUEE a constaté la détermination du personnel de direction et le dévouement du personnel, qui contribuaient aux progrès effectués par la Mission dans la réalisation de son mandat, en particulier après la décision récente de la Commission mixte concernant la démarcation de la frontière. Lors d'entretiens avec les administrateurs civils et le commandement militaire, le BSCI s'est familiarisé avec les problèmes rencontrés par le personnel de maintien de la paix, comme par exemple le manque de matériel antimines, le fait que les véhicules d'éclairage soient inutilisables et les taux élevés de vacance à la Mission. Ces problèmes ont été portés à l'attention des responsables du Département de la gestion ainsi que du Département des opérations de maintien de la paix, pour qu'ils y donnent suite. Les auditeurs résidents du BSCI à la MINUEE suivront de près les progrès dans ces domaines.

*Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)*

65. Un audit a fait apparaître que la mission n'avait pas pris les mesures voulues pour modifier sa configuration et améliorer l'efficacité opérationnelle, ce qui aurait permis des économies. Le projet de budget de la FINUL pour l'exercice biennal 2002-2003 n'établissait pas une relation entre la réduction progressive des effectifs militaires et la taille de l'administration civile. Il n'était pas non plus proposé de réduire le parc de véhicules de la mission. Le Département des opérations de maintien de la paix a fait savoir que, dans le budget de la FINUL adopté pour l'exercice biennal 2002-2003, les effectifs avaient été réduits de 483 à 429. Le parc de véhicules avait également diminué, passant de 750 à 695. L'audit a également constaté des inexactitudes dans le Système de contrôle du matériel des missions, des procédures inadéquates de vérification du matériel et l'absence de rapports de réception et d'inspection s'agissant de matériel évalué à plus de 7 millions de dollars. La FINUL avait entrepris de prendre des mesures pour rectifier ces problèmes, l'écart avait été ramené à 3 millions de dollars et il était prévu de le réduire encore.

*Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)*

66. Sur la demande du Département des opérations de maintien de la paix, le BSCI a enquêté sur des allégations d'irrégularités concernant des achats à la MINURSO. Les enquêteurs ont trouvé des éléments de preuves selon lesquels un fonctionnaire recruté sur le plan local avait mis son poste à la Section des achats de la MINURSO à profit pour escroquer l'Organisation. Il avait créé une société avec laquelle il avait passé des marchés. En outre, il était en cheville avec une autre société pour truquer la procédure d'adjudication et avait soumis des offres de prix contrefaites d'autres sociétés. La valeur de ces marchés s'élevait à 230 000 dollars environ. Bien que ce fonctionnaire ait démissionné lorsqu'on lui a présenté les éléments de preuve, le BSCI a appris ultérieurement qu'il avait été recruté en qualité de Volontaire des Nations Unies pour travailler en tant que chargé des achats dans une autre mission. Dès réception du rapport d'enquête du BSCI, le Programme des Volontaires des Nations Unies l'a renvoyé sans préavis.

**c) Examen des suites données aux recommandations concernant l'indemnité journalière de subsistance (missions)**

67. Comme indiqué dans le précédent rapport du BSCI (A/56/381), un examen de l'indemnité de subsistance en mission versée aux observateurs militaires, aux membres de la police civile et aux fonctionnaires recrutés sur le plan international dans sept grandes missions de maintien de la paix a fait apparaître que les indemnités étaient excessives et devaient être réduites. Le BSCI a examiné les suites données à sa recommandation et a constaté que les enquêtes sur le terrain menées par le Bureau de la gestion des ressources humaines avaient confirmé les conclusions antérieures du BSCI. Les taux d'indemnité journalière de subsistance avaient été réduits dans cinq missions, ce qui permettrait de réaliser chaque année des économies de l'ordre de 26,5 millions de dollars. Les enquêtes sur le terrain avaient également confirmé que les augmentations du taux d'indemnité de subsistance en mission versé pendant les 30 premiers jours étaient justifiées dans deux des missions, ce qui entraînerait environ 1 million de dollars de dépenses supplémentaires et ramènerait ainsi les projections relatives aux économies en matière d'indemnité de subsistance à 25,5 millions de dollars par an. Le BSCI a l'intention de suivre de près l'évolution du taux d'indemnité de subsistance en mission en raison de leur importance et de leurs incidences sur les budgets des opérations de maintien de la paix. Le Département de la gestion a fait savoir que le Bureau de la gestion des ressources humaines, en coopération avec le Département des opérations de maintien de la paix, étudie des moyens supplémentaires de simplifier la fixation du taux d'indemnité de subsistance en mission. Le Département a également signalé la nécessité d'un suivi et d'un examen plus systématiques des taux d'indemnité de subsistance pour couvrir les frais de logement et de nourriture et dépenses accessoires du personnel en mission et utiliser efficacement les ressources affectées au maintien de la paix.

**d) Politiques et procédures de recrutement du personnel**

68. En application de la résolution 56/241 de l'Assemblée générale, le BSCI a procédé à un audit des politiques et des procédures de recrutement du personnel au Département des opérations de maintien de la paix et s'est intéressé particulièrement aux modalités de nomination aux postes d'administrateur vacants en 2001. Le BSCI

a constaté que le délai moyen de recrutement dans le cas des postes créés à titre de mesures d'urgence, conformément à la résolution 55/238 de l'Assemblée générale était de 264 jours, soit plus du double de l'objectif de 120 jours fixé par le Secrétaire général. Le BSCI a également constaté, en ce qui concerne la répartition géographique et par sexe des effectifs, que le principe de la recherche d'un équilibre avait été généralement respecté. Toutefois, le recrutement de candidats aux postes supplémentaires approuvé par l'Assemblée était l'occasion d'améliorer encore la situation. Le système « Galaxy » du Bureau de la gestion des ressources humaines devrait permettre au Département des opérations de maintien de la paix de suivre de plus près le recrutement et d'intervenir rapidement lorsque l'évaluation des candidatures et leur examen par le Département prenaient du retard. Le BSCI a établi un rapport distinct sur le résultat de cet audit (A/57/224), qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session.

**e) Assurance maladie et assurance-vie du personnel en mission**

69. L'audit des assurances maladie et assurances-vie du personnel international civil affecté à des missions réalisé par le BSCI a fait apparaître que dans trois des six grandes missions de maintien de la paix, le personnel ignorait que l'Organisation compléterait son assurance maladie, de manière à ce que les frais médicaux soient intégralement remboursés. Il importait de mieux diffuser l'information, pour que le personnel soit au courant des prestations auxquelles il a droit, en vertu de l'assurance pour acte de malveillance contractée par l'Organisation des Nations Unies, qui prévoit une couverture d'un montant maximal de 500 000 dollars pour décès ou incapacité directement liés à des actes de guerre dans des pays désignés. En réponse aux recommandations du BSCI, le Département des opérations de maintien de la paix a pris des mesures pour que tous les fonctionnaires affectés à des missions de maintien de la paix soient au fait des prestations auxquelles ils ont droit en matière d'assurance maladie et d'assurance-vie.

**D. Justice et droit international : Tribunal pénal international pour le Rwanda et Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie**

70. En application de la résolution 55/250 de l'Assemblée générale, le BSCI a mené une enquête supplémentaire sur des allégations concernant le partage d'honoraires entre les conseils de la défense et les détenus indigents comparissant devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (A/56/836). Trois recommandations capitales ont été émises à l'intention du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie; une a été appliquée et les deux autres sont en cours d'application. Cinq recommandations capitales ont été émises à l'intention du Tribunal pénal international pour le Rwanda, dont deux ont été appliquées et deux ont été acceptées mais restent à appliquer. Les deux Tribunaux ont également appliqué la plupart des recommandations issues d'investigations antérieures du BSCI et ont pris des mesures pour éviter tout abus du mécanisme d'aide juridique établi en vertu de leurs statuts respectifs.

71. Le BSCI a également effectué une mission d'inspection au Tribunal pénal international pour le Rwanda en vue d'examiner les mesures prises en conséquence de l'enquête sur les allégations de partage d'honoraires et d'autres affaires. Des

réunions approfondies avec le Président, le Greffier récemment nommé ainsi que des administrateurs et des représentants du personnel ont permis d'améliorer les mécanismes de coordination et de gestion et d'améliorer la productivité. Le moral du personnel s'est également amélioré, en dépit de la situation difficile à Arusha. Des mesures ont également été prises en vue d'empêcher le partage d'honoraires entre la défense et les détenus; les déclarations d'indigence des détenus ont fait l'objet de vérifications plus strictes et les remboursements à la défense ont été plus étroitement contrôlés.

## **E. Coopération internationale pour le développement**

### **1. Département des affaires économiques et sociales**

#### **a) Évaluation d'ensemble**

72. Au cours de la dernière période de trois ans, le BSCI a formulé 74 recommandations capitales concernant les évaluations approfondies des activités relatives à la promotion de la femme, aux tendances mondiales en matière de développement, à la population et au développement durable. Le Département des affaires économiques et sociales a progressé de manière satisfaisante dans la prise en compte de ces recommandations et en a appliqué 54. Les recommandations capitales concernant l'évaluation approfondie des activités d'appui et de coordination à l'intention du Conseil économique et social seront émises après l'examen intergouvernemental qui interviendra ultérieurement au cours de l'année.

73. Le Département des affaires économiques et sociales a appliqué sept des huit recommandations résultant de l'inspection réalisée en 2000. Des activités interdisciplinaires et des projets conjoints ont été mis au point dans les domaines du financement du développement, du développement de l'Afrique, de l'élimination de la pauvreté et de la coopération technique en Afrique et en Asie centrale. Une évaluation de l'efficacité des activités opérationnelles de développement a été effectuée et soumise au Conseil économique et social. L'amélioration de la coordination en vue de renforcer la complémentarité et la cohérence parmi les entités du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales a progressé et l'on prépare actuellement des propositions visant à arrêter des stratégies communes afin de donner suite aux conclusions des grandes conférences mondiales des Nations Unies et d'avoir des relations efficaces avec le Groupe des Nations Unies pour le développement.

#### **b) Évaluation**

74. L'évaluation approfondie du sous-programme relatif à la coordination des politiques et à l'appui aux activités du Conseil économique et social (E/AC.51/2002/4) a conclu que ce sous-programme, mis en oeuvre par le Département des affaires économiques et sociales, avait contribué à faire du Conseil un mécanisme plus efficace, en étroite collaboration avec son bureau. L'évaluation d'ensemble était favorable, mais il convenait d'apporter des améliorations à certains secteurs : le processus préparatoire des sessions du Conseil pouvait faire une plus large place à la discussion et à la réflexion; la planification des thèmes étudiés au cours des différents segments du Conseil bénéficierait utilement d'une perspective pluriannuelle; il convenait de réduire l'arriéré de demandes d'organisations non gouvernementales qui restaient en souffrance. Il a été recommandé de renforcer

l'appui accordé au Conseil par la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination. Le Comité du programme et de la coordination a conclu que le Conseil économique et social et les grandes commissions compétentes de l'Assemblée générale devraient examiner les conclusions et recommandations.

**c) Audit**

*Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW)*

75. Dans un rapport d'avril 2002 à l'Assemblée générale (A/56/907), le BSCI a conclu que les difficultés rencontrées par l'Institut contribuaient à sa mort lente. L'objectif consistant à financer l'INSTRAW uniquement grâce à des contributions volontaires n'avait pas été atteint, d'où une instabilité financière. En outre, le rôle et les responsabilités du Département des affaires économiques et sociales n'avaient pas été clairement définis pour ce qui est de l'orientation à donner au Conseil d'administration de l'INSTRAW, et les responsabilités des représentants spéciaux du Secrétaire général auprès de l'INSTRAW n'avaient pas non plus été bien cernées. Par ailleurs, l'Institut n'avait pas non plus atteint ses objectifs dans le domaine de l'indépendance en matière de recherche, de la collecte et de l'utilisation des fonds et du recrutement du personnel. Le BSCI a fait une série de recommandations pour résoudre ces problèmes, mais a également noté qu'il convenait d'envisager sérieusement la possibilité de fermer l'Institut, compte tenu de la persistance des problèmes évoqués dans le rapport. Le Département des affaires économiques et sociales a fait savoir que l'évaluation de l'INSTRAW à laquelle il avait procédé confirmait largement les conclusions du BSCI. Le Département a également noté que le Secrétaire général déciderait de la marche à suivre pour l'INSTRAW en se fondant sur les recommandations d'un groupe de travail constitué en application de la résolution 56/125 de l'Assemblée générale.

*Projet exécuté par le Département des affaires économiques et sociales « Renforcement des capacités aux fins de la commercialisation rapide de l'énergie renouvelable en Chine »*

76. Le deuxième audit d'un projet relatif au renforcement des capacités aux fins de la commercialisation rapide de l'énergie renouvelable en Chine, effectué sur la demande du Département des affaires économiques et sociales, a conclu que les activités avaient été dans l'ensemble réalisées de manière satisfaisante dans tous les principaux secteurs. Toutefois, l'audit a également fait apparaître qu'il fallait que le projet renforce le suivi de l'action des sous-traitants internationaux, améliore le contrôle et le transfert du matériel durable et des véhicules, et alloue des ressources supplémentaires à l'Association chinoise des énergies renouvelables. Le Département des affaires économiques et sociales avait entrepris d'appliquer les recommandations du BSCI qu'il avait acceptées. Il a en outre indiqué que le matériel durable serait transféré seulement une fois les activités du projet achevées.

**2. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)**

77. Un audit de la Division des conventions relatives à l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement a fait apparaître que le mandat et la mission de la Division n'avaient pas été entièrement exposés dans un plan d'action précis. Le BSCI a recommandé que le PNUE et les autres secrétariats des organes créés en application de conventions conçoivent un cadre et un plan, aux fins

d'un appui programmatique et de l'amélioration de la coordination et que soient spécifiés les rôles et responsabilités de chaque partie, s'agissant de la fourniture de services administratifs. Le PNUE a accepté toutes les recommandations du BSCI et prend des mesures en vue de les appliquer.

78. Le BSCI a également déterminé que huit des 11 recommandations émises à l'issue de l'examen sur l'application des recommandations au PNUE effectué en 1999 avaient été entièrement appliquées, y compris une recommandation tendant à ce que le PNUE et l'Office des Nations Unies à Nairobi concluent des accords concernant le niveau des services. Les trois recommandations restantes étaient en cours d'application. Le BSCI est conscient des efforts déployés par le PNUE pour appliquer les recommandations.

### **3. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)**

79. Un audit du projet relatif à la modernisation d'établissements dans la région du nord de l'Iraq a évalué la gestion des marchés relatifs à la construction de logements et d'autres équipements nécessaires pour la réinstallation des personnes déplacées. Le BSCI a constaté que les procédures d'évaluation des dommages-intérêts à verser aux sous-traitants n'étaient pas cohérentes et que dans certains cas, il n'avait pas été demandé de dommages-intérêts. Le BSCI a également constaté que les marchés relatifs à la construction contenaient une clause relative à l'ajustement de change qui exposait le Centre des Nations Unies pour les établissements humains à un risque de change important et a recommandé de supprimer cette clause des contrats. Le BSCI a également constaté que la délégation de pouvoir en matière d'achats, qu'il était envisagé d'accorder pour des achats à concurrence d'un million de dollar était excessive, eu égard aux besoins du projet et a recommandé de maintenir la limite actuelle, soit 600 000 dollars. En outre, le BSCI était préoccupé par le fait que des mécanismes et procédures appropriés en matière d'achats n'avaient pas été complètement mis en place. Habitat a accepté les recommandations du BSCI et pris des mesures en vue de les appliquer.

### **4. Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime/ Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (BCDPC/PNUCID)**

#### **a) Évaluation globale**

80. Le Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (BCDPC) a pris des mesures correctrices avec énergie et détermination, compte tenu des recommandations issues de l'inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives (A/56/83). Sur les 14 recommandations du Bureau des services de contrôle interne, sept ont été intégralement appliquées et les sept autres sont en cours d'application. Le BSCI est convaincu que le Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime a fait des progrès considérables en mettant en place un cadre fiable pour la conception et l'évaluation des projets, en rationalisant sa structure et les filières hiérarchiques et en renforçant les contrôles sur le programme et les contrôles financiers.

81. Six recommandations capitales ont été émises, dont deux ont été appliquées et quatre ont été acceptées et sont en cours d'application. Quatre des six recommandations tendent à mieux définir les responsabilités en cas de gaspillage ou d'abus ou à rectifier des carences concernant l'ensemble du Bureau et présentant un

risque élevé. Les deux recommandations appliquées concernent la divulgation des irrégularités de gestion.

82. Le Bureau des services de contrôle interne a fait 97 recommandations d'audit à l'intention de l'équipe de direction du BCDPC/PNUCID et 48 autres à l'intention des exécutants et du personnel sur le terrain. Soixante-six de ces recommandations (soit 46 %) ont été classées comme capitales. Près de la moitié des recommandations capitales demandaient de modifier les politiques du BCDPC et d'améliorer la productivité, le déroulement des travaux et l'exécution des programmes. Les audits ont également identifié les possibilités d'économies et d'améliorations se montant à 146 000 dollars. Dans l'ensemble, le BCDPC/PNUCID ont tenu compte en temps voulu des rapports et observations d'audit et se sont penchés comme il convenait sur les questions soulevées par le BSCI. Cinquante-huit pour cent des recommandations capitales ont été appliquées et 39 % sont en cours d'application. L'application de certaines de ces recommandations nécessitera de modifier les politiques et procédures et de réviser les accords de collaboration avec les organismes des Nations Unies qui assurent le service des opérations du BCDPC/PNUCID sur le terrain.

**b) Inspection**

83. L'inspection du BCDPC au début de 2001 a conclu que la mauvaise gestion du Bureau nuisait à l'accomplissement de son mandat et à la bonne exécution des projets et que le Bureau était administré de façon hautement centralisée. Manquait aussi un système cohérent de contrôle des programmes sous forme de suivi de la mise en oeuvre et d'évaluation des résultats, le fait que le Directeur exécutif ne déléguait pas clairement ses pouvoirs aux directeurs de programme nuisait à la perception des responsabilités.

**c) Enquête**

84. Une enquête relative aux allégations de faute professionnelle et d'irrégularité de gestion concernant le projet « Course autour du monde » du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (A/56/689)<sup>4</sup> a conduit à conclure que cette allégation n'était pas étayée par des éléments de preuve. Toutefois, le BSCI a constaté de nombreux cas d'irrégularité de gestion et de gaspillage des fonds du BCDPC dans le cadre du projet. Le BSCI a recommandé que le Secrétaire général et les autorités compétentes prennent les mesures voulues pour que les projets lancés par le Bureau soient dorénavant conformes aux règles, règlements et procédures d'autorisation de financement en vigueur à l'Organisation des Nations Unies. Le nouveau Directeur exécutif a accordé une grande importance à l'amélioration de la gouvernance du programme et de la gestion du Bureau.

---

<sup>4</sup> L'enquête a porté sur des informations reçues par le Bureau des services de contrôle interne selon lesquelles l'ancien directeur exécutif du BCDPC aurait commis une faute professionnelle en remettant, dans des conditions irrégulières, des fonds et du matériel du BCDPC à un ami et compagnon de voile qui, en contrepartie, devait l'aider à traverser l'Atlantique avec son voilier.

**d) Audit***Audit de gestion du BCDPC*

85. Un audit de gestion du BCDPC a fait apparaître une importante diminution des fonds non réservés disponibles pour des activités futures, qui sont passés de 13,7 millions de dollars en 1998 à 1,8 million de dollars en 2000, ce qui présente un risque pour la réalisation de nouvelles activités. Le BCDPC a tenté de faire preuve de davantage de prudence dans l'utilisation de ces fonds, mais il n'était pas certain que l'on disposerait de suffisamment de capitaux de démarrage pour de nouveaux projets. Le BSCI a également constaté que le BCDPC ne suivait pas comme il convenait les rapports financiers relatifs aux activités sur le terrain. Le BSCI a fait une série de recommandations visant l'amélioration de l'efficacité et l'efficience de la gestion des ressources humaines et financières et la création d'une fonction interne de surveillance et d'examen. Le BCDPC a appliqué la plupart des recommandations du BSCI.

*Bureau régional du BCDPC pour l'Afrique australe*

86. L'audit du BSCI a montré que la rotation fréquente des hauts fonctionnaires du bureau régional et la large gamme d'activités à contrôler allaient à l'encontre d'une gestion efficace. Par ailleurs, les accords conclus avec les agents d'exécution ne précisaient pas entièrement les activités à réaliser, pas plus qu'ils n'identifiaient les ressources financières nécessaires ou les exigences à satisfaire en matière d'établissement de rapports. Les contrôles internes concernant les achats, l'administration du personnel, les finances et la gestion des biens étaient faibles, ce qui expliquait l'inefficacité et le fait que certaines règles et règlements ne soient pas appliqués. Le BSCI a recommandé des mesures telles que l'affectation des hauts fonctionnaires pour une durée suffisante, l'officialisation des contrats et accords institutionnels et l'amélioration des contrôles internes. Le Bureau régional a accepté les recommandations du BSCI et est en train de les appliquer.

*Audit du Bureau du BCDPC au Pérou*

87. Le Bureau du BCDPC au Pérou, chargé d'exécuter neuf projets relatifs au contrôle des drogues et disposant d'un budget cumulé de 27,3 millions de dollars a indiqué un taux d'exécution des programmes relativement élevé. Toutefois, les fonctions de programmation, de planification, d'établissement des rapports et d'évaluation du Bureau n'étaient pas structurées comme il convenait sur le terrain et devaient être améliorées. En outre, il convenait de préciser les relations avec les organismes coopérants des Nations Unies et d'améliorer les activités d'achat. En réponse aux recommandations du BSCI, le BCDPC a publié de nouvelles directives relatives à l'établissement de rapports, a amélioré les évaluations des projets, a résolu divers problèmes relatifs au contrôle financier et amélioré les contrôles sur l'utilisation de consultants.

*Bureau du BCDPC au Laos et projet relatif aux activités de substitution à Nonghet*

88. Le Bureau du BCDPC en République démocratique populaire lao était chargé d'exécuter neuf projets, pour un budget total de 15,3 millions de dollars. Le BSCI a constaté, lors de son audit que, bien que la direction ait tenté de s'acquitter des tâches administratives liées à l'accroissement de sa charge de travail, il convenait de se pencher sur un certain nombre de problèmes, dont l'affectation à des tâches administratives d'administrateurs de services organiques. Le projet relatif aux

activités de substitution à Nonghet, réalisé sous les auspices du BCDPC, avait contribué à réduire les surfaces cultivées en opium et la production d'opium. L'audit du BSCI a néanmoins confirmé que des améliorations demeuraient nécessaires dans les domaines de la planification de projets, de la gestion des ressources humaines, des contrôles financiers, des achats et du contrôle du matériel. Le BSCI a fait une série de recommandations pour résoudre ces problèmes, que le BCDPC est en train d'appliquer.

*Projet du BCDPC visant à renforcer les capacités en matière de police en Europe du Sud-Est*

89. Le projet AD/RER/99/D41 du BCDPC, doté d'un budget de 6,4 millions de dollars pour trois ans, vise à renforcer les capacités locales en matière de police en Europe du Sud-Est. Un audit du BSCI a démontré que le projet progressait dans la réalisation de ses objectifs et que son mécanisme de contrôle interne permettait de le gérer comme il convenait et d'établir les rapports nécessaires. Toutefois, le BSCI a noté que le système de comptabilité sur le terrain devait être amélioré et que des arrangements de suivi du projet devaient être mis en place pour assurer la viabilité à long terme du projet. Le BCDPC a accepté toutes les recommandations du BSCI et en a déjà appliqué plusieurs.

## **F. Coopération régionale pour le développement**

### **1. Commission économique pour l'Afrique (CEA)**

90. Un audit de la gestion des achats et des biens de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a permis de constater qu'il y avait lieu de modifier les procédures de contrôle des achats – estimés à 13 millions de dollars par an – pour qu'elles offrent une plus grande protection contre les pertes financières et les fraudes. La CEA s'est engagée à améliorer ses procédures d'évaluation des soumissions et de sélection des fournisseurs, et à faire intervenir davantage le comité local des marchés dans ce domaine. Elle a accepté toutes les recommandations capitales du BSCI, au nombre de 26, et les met en application. Elle réexaminera la politique d'utilisation des véhicules et améliorera les dispositions relatives à la sélection des fournisseurs. Le taux d'application des recommandations par la CEA est jugé satisfaisant.

91. Le BSCI a procédé simultanément à une visite d'inspection et à un audit du système de gestion du personnel de la CEA. L'inspection a permis de constater une fois de plus que la CEA était devenue un interlocuteur incontournable en matière de développement de l'Afrique et qu'elle avait mis en place des réseaux très actifs regroupant les États Membres, des organisations non gouvernementales et des organisations régionales, attirant des contributions volontaires non négligeables à l'accomplissement de sa mission. L'inspection a également fait apparaître des problèmes dans les relations entre le personnel et la direction, ainsi qu'une sous-utilisation des installations de conférence de la CEA à Addis-Abeba. Celle-ci s'emploie à chercher des solutions.

## **2. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)**

92. Un audit du BSCI a fait ressortir que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) avait des pratiques optimales en matière de contrôle de la qualité des publications et de gestion des consultants, mais aussi qu'elle devait déterminer de façon plus précise sa capacité d'accepter de nouveaux projets financés sur des ressources extrabudgétaires. Par ailleurs, le BSCI a noté l'absence de données analytiques permettant le contrôle et le suivi de l'utilisation des effectifs, en particulier concernant le temps de travail passé à l'élaboration des propositions de projet. S'agissant de la gestion financière, le BSCI a constaté des retards dans la programmation des contributions sans affectation particulière et dans la comptabilisation des soldes inutilisés et des intérêts cumulés. Le compte des projets achevés a été sous-évalué de 4 millions de dollars au 31 décembre 2000 à cause de retards dans la clôture de 157 projets et de défauts dans les procédures comptables. Le Département de la gestion a fait savoir qu'au 30 juin 2001, la situation des projets en question avait été régularisée et que les soldes restants avaient été soit versés aux donateurs soit portés au crédit de leurs comptes. Par conséquent, les états financiers de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001 sont corrects. Le BSCI a également conclu qu'il fallait accroître la contribution des agents des services généraux à l'exécution du programme de travail. La Commission a accepté et mis en application toutes les recommandations du BSCI, au nombre de 17, dont 12 recommandations considérées comme capitales.

## **3. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)**

93. Selon les conclusions de l'inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) (A/56/930), celle-ci continue, comme par le passé, de symboliser excellence intellectuelle, directives régionales pertinentes et assistance technique efficace. Nombre de ses produits et services, en particulier les études et les publications, font autorité dans leurs domaines respectifs, sur le plan régional et mondial. D'une façon générale, la CEPALC est un organisme bien géré, ses pratiques institutionnelles sont de qualité et son personnel a un bon moral. Sa politique de décentralisation facilite la prise d'initiatives, la flexibilité, l'action face à des problèmes nouveaux et le travail en équipe multidisciplinaire. Néanmoins, il y a lieu d'améliorer la gestion des ressources humaines et d'examiner les tâches des responsables de la CEPALC et les modalités suivant lesquelles ils rendent des comptes. Les échanges et la collaboration avec les bureaux sous-régionaux de la CEPALC demandent également à être renforcés.

94. Le BSCI a formulé 19 recommandations capitales visant à améliorer les programmes et le suivi des résultats, à renforcer le système de responsabilisation personnelle, à améliorer la coordination et la collaboration à l'échelle de la Commission et à résoudre des problèmes précis de gestion de ressources humaines. L'application de trois recommandations a été menée à bien et celle des 16 autres est en cours.

## **4. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)**

95. Un audit de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), mené en avril 2001 concernant l'exercice antérieur, a révélé que des problèmes de communication se posaient au niveau de la direction et de

l'administration et empêchaient la Commission d'exécuter son programme de travail avec l'efficacité et la productivité voulues. Il n'y avait ni cadre de planification et d'exécution du programme de travail, ni évaluation approfondie des produits en fonction du réaménagement des priorités du programme de la Commission. Le BSCI a mis en évidence la nécessité d'une coordination renforcée dans l'élaboration des plans de travail, ainsi que d'une répartition claire des responsabilités en ce qui concerne la préparation et le suivi du budget, l'exécution des projets, l'assurance de la qualité et la collecte de fonds. En outre, les tâches de gestion des ressources humaines et de gestion financière laissaient à désirer. Le BSCI a formulé 29 recommandations portant sur ces questions, dont 22 recommandations capitales. La CESAO a mené à bien l'application de 28 d'entre elles.

## **G. Activités du Siège de l'Organisation des Nations Unies**

### **1. Département des affaires de désarmement**

#### **a) Inspection**

96. L'inspection de la gestion des programmes et des pratiques administratives du Département des affaires de désarmement (A/56/817) devait principalement permettre de déterminer dans quelle mesure les résultats du Département répondaient à l'objectif établi par le Secrétaire général, qui est d'agir en ayant en vue les priorités des États Membres en matière de désarmement. L'inspection a débouché sur une évaluation positive globale de la gestion du programme et des pratiques administratives du Département, et mis en évidence la dimension régionale des activités du Département.

97. Vingt-cinq recommandations ont été formulées concernant la gestion du programme et la dimension régionale des activités du Département. Elles visaient essentiellement à améliorer la planification et le suivi, à assurer au Département une plus grande présence sur Internet, à développer la communication avec le public par les moyens classiques et par voie électronique, et à faire prendre des dispositions spécifiques pour promouvoir la coordination et la coopération à l'échelle du système. Des mesures décisives ont été proposées pour encourager les États Membres à apporter un soutien matériel aux centres régionaux afin d'assurer à ceux-ci une viabilité et une efficacité d'action à long terme.

98. Le Département a souscrit à toutes les recommandations, sauf à une qui préconisait la suppression du Service du désarmement régional. En effet, le Département se propose de relancer les activités de ce service en nommant un nouveau chef de service et des fonctionnaires supplémentaires, et en lui assignant de nouvelles tâches (questions liées aux mines antipersonnel; efforts particuliers concernant les régions où le Département n'a pas de représentation, par exemple l'Europe et le Moyen-Orient; liaison avec les organisations régionales et sous-régionales). Cependant, le BSCI reste sceptique quant à la réorganisation des fonctions du Service et à une véritable relance de ses activités. Le projet de programme de réforme du Secrétaire général prévoit que les comités exécutifs joueront un rôle accru dans la recherche d'une plus grande cohésion des politiques générales, ce qui devrait se traduire par une définition plus claire des responsabilités du Département.

99. Le Département a pris des mesures décisives pour donner suite à 25 recommandations, sur lesquelles, à ce jour, quatre ont été totalement appliquées et 18 sont en cours d'application. Le BSCI considère que le taux d'exécution de 17 % est satisfaisant.

**b) Évaluation**

100. Selon les conclusions de l'examen triennal concernant l'évaluation approfondie du programme relatif au désarmement (E/AC.51/2002/6), le Département donne suite aux recommandations antérieures qui lui ont été faites en faveur d'un renforcement de sa collaboration avec les organismes créés par traité et les organisations régionales, ainsi qu'avec les organismes des Nations Unies et les milieux de la recherche. Toutefois, concernant le renforcement des centres régionaux pour la paix et le désarmement et l'amélioration des modalités financières et organisationnelles de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, les progrès sont lents et tributaires des décisions budgétaires. Le Comité du programme et de la coordination a recommandé que les conclusions de l'examen triennal soient approuvées par l'Assemblée générale et que les problèmes soient examinés par la Première Commission.

**2. Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence (devenu Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences)**

**a) Inspection**

101. Le BSCI a constaté que le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence (devenu Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) avait donné suite à une bonne partie des recommandations formulées dans le rapport sur l'inspection du Département (A/55/803) et prenait des mesures décisives pour mener à bien l'application des recommandations encore en attente. Sur les 10 recommandations capitales, quatre avaient été appliquées dans leur intégralité et six étaient en cours d'application. Dans l'ensemble, le BSCI a constaté avec satisfaction que le Département avait institué une coopération à haut niveau entre les départements concernés par le regroupement, y compris les départements auteurs des rapports, pour s'assurer que les rapports soient soumis dans les délais requis. Il a également constaté des progrès, d'une part, dans la coordination des services de conférence de New York, de Genève, de Vienne et le Département de la gestion concernant la préparation du budget en vue d'optimiser l'utilisation des ressources et, d'autre part, dans l'institutionnalisation des mécanismes qui permettront au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de mesurer la qualité de ses services et de mettre systématiquement en regard le degré de satisfaction des usagers et les services fournis.

**b) Évaluation**

102. Il ressort de l'évaluation approfondie du sous-programme relatif aux affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social (E/AC.51/2002/4) que les services techniques de secrétariat fournis par la Division chargée de l'exécution du sous-programme sont rationnels et efficaces. Il y a lieu de renforcer les conseils et l'appui fournis au Bureau du Président de l'Assemblée générale et à ceux des grandes commissions. Le Comité du programme et de la coordination a invité le

Comité des conférences à étudier certains aspects des conseils et de l'assistance en question. Le BSCI a fait six recommandations capitales à l'issue de l'évaluation approfondie de la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. S'agissant de la publication des documents dans les délais requis, il a recommandé au Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence, devenu Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, de mieux cerner les raisons des retards contre lesquels le Secrétariat est en mesure d'agir et d'élaborer un plan pour y remédier.

**c) Enquête**

103. Une enquête a été menée au sujet des activités extérieures des traducteurs du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et des contrats de traduction signés de gré à gré par les traducteurs avec le Fonds des Nations Unies pour la population et autres fonds et programmes, sans l'autorisation préalable requise par l'alinéa o) de l'article 1.2 du Règlement du personnel. Il est prouvé que cette pratique est répandue. Le BSCI a recommandé de prendre les mesures qui s'imposent concernant les activités des fonctionnaires qui ont reconnu avoir accepté un travail à l'extérieur sans autorisation préalable.

**3. Département de l'information**

104. Un audit du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias du Département de l'information a fait apparaître un certain nombre de domaines critiques où il y a lieu d'agir. Le BSCI a recommandé que la question de l'utilité de l'opération Media Alert, qui consiste dans l'établissement d'une liste journalière de nouvelles et d'événements couverts par les médias ayant lieu au Siège, soit réexaminée, que les responsabilités en matière de liaison soient clairement définies et que la direction, la communication et la coordination à l'intérieur du Groupe soient améliorées. D'autres domaines appellent également l'attention : définitions d'emploi insuffisantes et attribution des tâches peu satisfaisante, recours excessif aux heures supplémentaires et non-respect de la réglementation, et manquements à l'obligation d'établir des évaluations du personnel. Le Département a souscrit à toutes les recommandations capitales, au nombre de neuf, et a déjà mis en application cinq d'entre elles.

**4. Département de la gestion**

**a) Évaluation globale**

105. Cinquante-neuf recommandations d'audit (dont 30 recommandations capitales) ont été émises à l'intention du Département de la gestion. Le Département a appliqué 23 de ces recommandations (dont neuf recommandations capitales), l'application des autres étant à divers stades. Le BSCI considère que ce taux d'application est satisfaisant dans l'ensemble. Toutefois, il reste encore à achever d'appliquer un certain nombre de recommandations capitales faites à l'occasion d'audits de gestion du BSCI achevés en 2000, concernant le système de comptabilisation des jours de présence et des jours de congé du Bureau de la gestion des ressources humaines et le processus de recrutement (voir annexe I).

106. Certaines parties des recommandations issues de l'inspection des services communs à l'Office des Nations Unies à Genève, effectuée en 1998, restent à appliquer. Des efforts soutenus ont été déployés par le Bureau des services centraux

d'appui pour mettre en place des systèmes communs en matière de voyages, d'achats et d'états de paie, conformément aux recommandations du BSCI. Des versions du Système intégré de gestion (SIG) ont été appliquées dans l'ensemble du système. On utilise pleinement les systèmes en ligne pour les réservations de voyage ainsi que les expéditions de marchandises et d'effets personnels, et un réseau interinstitutions a été introduit. Les services de sécurité ont été renforcés dans toute l'Organisation, grâce à des postes et des ressources financières supplémentaires.

**b) Inspection**

107. Comme suite à une demande de l'Assemblée générale, le BSCI a effectué une inspection concernant l'existence éventuelle de cas de discrimination fondée sur la nationalité, la race, le sexe, la religion ou la langue, lors du recrutement, des promotions ou des affectations (A/56/956). Le BSCI a constaté certaines insuffisances sur le plan de la cohérence, de l'exhaustivité et de l'accessibilité des données; toutefois, la plupart des départements et bureaux ont fait tout leur possible pour répondre aux demandes du BSCI. L'analyse n'a révélé aucune forme systématique et persistante de préférence ou d'exclusion de nature à compromettre l'égalité des chances en matière de recrutement, d'affectation ou de promotion dans l'une quelconque des régions au cours des six dernières années. L'analyse par sexe faisait néanmoins ressortir la persistance d'une disparité aux échelons supérieurs. Le Secrétaire général entend veiller à ce que la discrimination ne soit pas tolérée à l'Organisation et à ce que toute allégation concernant une telle pratique soit immédiatement examinée. Le Secrétaire général a souscrit aux recommandations du BSCI, y compris celle concernant l'élaboration d'une politique de lutte contre la discrimination à l'Organisation.

**c) Audit**

*Achat de matériel informatique et de télécommunications et entretien connexe*

108. Un audit du BSCI a constaté que, dans l'ensemble, la Division des achats devrait recourir davantage à des contrats-cadres pour l'achat de matériel informatique et de télécommunications ainsi que de services et de compétences techniques connexes, inciter les fabricants à participer aux activités d'achat de l'Organisation des Nations Unies, envisager d'introduire des programmes de location avec option d'achat et dresser une liste de fournisseurs essentiels, afin d'obtenir les meilleures conditions sur le plan des prix, de la qualité et des services. L'audit a également observé que la délégation au Département des décisions en matière d'achat de matériel informatique et de télécommunications était à l'origine de goulets d'étranglement et de problèmes dans le traitement des achats de matériel. Il faut identifier un coordonnateur responsable, qui donnera des directives unifiées aux fonctionnaires demandeurs et à la Division des achats et assurera l'application d'une politique et de normes intégrées en ce qui concerne l'achat de matériel informatique et de télécommunications. Le BSCI a émis une série de recommandations à cet effet. Le Département de la gestion et le Département des opérations de maintien de la paix, qui sont les principaux acheteurs de ce type de matériel, ont généralement souscrit aux recommandations du BSCI et les appliquent actuellement.

*Audit du contrat relatif au matériel de télécommunications et au matériel informatique*

109. À la suite de plaintes auprès des auditeurs résidents du BSCI, il a été décidé d'effectuer un audit portant sur un contrat de 7,9 millions de dollars relatif à la fourniture à des missions de maintien de la paix, de personnel d'appui spécialisé dans les télécommunications et l'informatique. Le BSCI a constaté que le sous-traitant n'avait pas fourni à son personnel des denrées alimentaires et un logement adéquats, ce qui constituait une violation du contrat et perturbait les opérations de la mission. Deux missions de maintien de la paix avaient été contraintes à faire des crédits de trésorerie non autorisés et à fournir d'autres types d'assistance directe au personnel du sous-traitant, pour un montant total de plus de 76 000 dollars. L'audit a également identifié des lacunes en matière de contrôle interne concernant le traitement, la certification et le paiement des factures du sous-traitant et a découvert un certain nombre d'erreurs administratives, dont le double paiement d'un montant de 91 248 dollars, des erreurs dans l'établissement d'engagements de dépenses se montant à 158 656 dollars au total et la perte de rabais pour paiement rapide, pour un montant total de 11 500 dollars environ. Sur la base des recommandations du BSCI, l'Organisation a obtenu que le sous-traitant lui rende plus de 167 000 dollars et a entrepris un certain nombre de mesures correctrices.

*Audit d'un contrat concernant la prestation de services d'aérodrome*

110. Un audit d'un contrat concernant la prestation de services d'aérodrome à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) a constaté que la décision du Département des opérations de maintien de la paix tendant à externaliser de tels services n'était pas étayée par une analyse coûts-avantages et que, bien que le marché ait été attribué en mars 2001, le sous-traitant n'avait pas commencé à fournir les services en novembre 2001, de longues négociations ayant eu lieu après l'adjudication. En conséquence, la MONUC a continué d'exploiter son importante flotte d'aéronefs dans des conditions de sécurité très précaires que le Département des opérations de maintien de la paix considère inacceptables. D'après le Département de la gestion, la longueur des négociations s'expliquait par la nécessité de modifier les méthodes de travail du sous-traitant et par la fermeture du marché des assurances pour risques de guerre après les événements du 11 septembre, ce qui avait entraîné des retards inévitables. L'audit a également fait apparaître plusieurs incohérences lors de l'évaluation technique des propositions, en conséquence desquelles on avait retenu un fournisseur plus disant que les autres, et qui témoignaient de la nécessité de renforcer la capacité de la Division d'établir les cahiers des charges et d'évaluer les propositions. Le Département des opérations de maintien de la paix avait entrepris de prendre des mesures concrètes pour appliquer les recommandations d'audit du BSCI et décidé de lancer un nouvel appel d'offres pour le marché, d'une valeur de 34 millions de dollars; on évaluait le besoin de tels services à la MONUC. Les résultats de l'audit ont été communiqués à l'Assemblée générale en avril 2002 (A/56/906). Le Département des opérations de maintien de la paix a fait savoir qu'il avait depuis conçu des critères modèles pour l'évaluation des propositions relatives à la prestation de services d'aérodrome, fondés sur les normes internationales et les normes appliquées à l'Organisation des Nations Unies en matière d'aviation. En outre, on s'employait à rechercher les arrangements d'appui les mieux adaptés pour de tels services.

*Contrat pour la fourniture de services d'entretien au Siège de l'Organisation des Nations Unies*

111. L'audit du contrat relatif aux services d'entretien au Siège des Nations Unies a fait apparaître des lacunes dans la supervision et le contrôle des factures du sous-traitant, tâches qui incombent au Bureau des services centraux d'appui. Le BSCI a également émis des préoccupations quant à la régularité de certaines factures, à l'absence de pièces justificatives et à l'évaluation de l'exécution du contrat par le sous-traitant. Les recommandations du BSCI ont déjà été appliquées ou leur application est en cours.

*Système intégré de gestion au Siège*

112. Un audit du Système intégré de gestion après sa mise en oeuvre au Siège de l'Organisation des Nations Unies (A/56/879) a conclu qu'il fallait encore prendre un certain nombre de mesures de gestion en vue d'assurer le fonctionnement efficace du SIG et qu'il restait à faire pour regrouper les données et intégrer le Système dans tous les lieux d'affectation. Il convenait également de résoudre des problèmes concernant les ressources financières et les compétences requises pour parachever les modifications et améliorations du Système. D'autres préoccupations concernaient la nécessité d'une analyse des risques liés aux systèmes d'information et d'une politique relative à la sécurité des systèmes d'information. Le BSCI a émis les recommandations ci-après : appliquer intégralement le schéma directeur proposé par le Groupe de travail de l'Équipe spéciale chargée des services communs; actualiser l'accord relatif à l'établissement d'un service commun du SIG; élaborer un plan stratégique pour le SIG, comportant une évaluation de la viabilité de l'utilisation du SIG dans les missions de maintien de la paix et dans les tribunaux. Le BSCI a également recommandé que la Division de l'informatique montre la voie en établissant un plan qui permettrait à l'Organisation de continuer à assurer les services essentiels en cas de catastrophe.

*Créances au Siège*

113. Un audit des états relatifs aux créances tenu au Siège de l'ONU a démontré qu'il convenait de renforcer les méthodes de suivi des créances à recouvrer auprès des fournisseurs et des fonctionnaires. Les activités de suivi et de recouvrement des créances de la Division de la comptabilité devaient également être améliorées grâce à des perfectionnements du SIG concernant par exemple la production de rapports sur les échéances. D'autres domaines de préoccupation concernaient le classement des créances dans le SIG et la nécessité de concevoir des méthodes de recouvrement plus efficaces. La Division de la comptabilité a généralement souscrit aux recommandations du BSCI et a déjà commencé à les appliquer.

## **5. Bureau des affaires juridiques**

114. À l'issue de son évaluation approfondie du programme relatif aux affaires juridiques (E/AC.51/2002/5), le BSCI a conclu que le Bureau des affaires juridiques s'était généralement acquitté avec compétence de sa mission. En particulier, le Bureau avait examiné les arrangements juridiques relatifs aux opérations de maintien de la paix pour suivre l'évolution sur le terrain, pris les mesures voulues pour prêter assistance aux tribunaux internationaux, appuyé l'élaboration et l'adoption de plusieurs instruments importants en matière de droit international public et de droit commercial international. Des progrès avaient été réalisés pour

préserver la nature unifiée des services juridiques centraux, mais il restait davantage à faire. Une capacité centrale solide est nécessaire pour assurer l'application uniforme et cohérente du droit à l'Organisation. Le Comité du programme et de la coordination a recommandé que l'Assemblée générale approuve la plupart des recommandations et que la Sixième Commission les examine.

## **6. Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**

### **a) Évaluation globale**

115. Le BSCI a conduit un audit sur un certain nombre de secteurs à haut risque de la Caisse des pensions, tels que les cotisations de retraite, les droits aux prestations, la soumission des documents de cessation de service par les organisations affiliées et l'achat de services contractuels par le Service de la gestion des placements de la Caisse. En consultation avec l'équipe de direction de la Caisse, le BSCI a déterminé des domaines qui feraient l'objet d'audits internes en 2002 et 2003, y compris la gestion de la trésorerie et l'établissement de rapports financiers; les systèmes informatiques; les placements et le processus budgétaire. Le BSCI a émis 55 recommandations, dont 35 jugées capitales. Le BSCI prend acte des progrès satisfaisants réalisés par la Caisse dans l'application de 30 des recommandations (dont 25 capitales).

### **b) Audit**

#### **Secrétariat de la Caisse**

##### *Audit des cotisations de retraite versées par les organisations affiliées*

116. L'audit du BSCI relatif aux cotisations de retraite versées par les organisations affiliées a fait apparaître que des cotisations d'une valeur totale de plus de 33 millions de dollars n'avaient pas été versées en totalité ou avaient été versées tardivement en 1999 et 2000, ce qui avait entraîné plus de 400 000 dollars de pertes au titre des intérêts que la Caisse n'avait pas récupérés. La Caisse n'avait pas non plus pris des mesures correctrices pour réduire le nombre de divergences dans le montant des cotisations indiquées par les organisations affiliées. Ce problème se posait depuis longtemps et l'on comptait environ 14 000 cas de divergence non réglés au 31 décembre 2000. Tout en souscrivant aux observations et recommandations du BSCI, la Caisse a noté qu'il fallait des ressources supplémentaires pour éliminer les divergences en souffrance.

##### *Audit des droits à prestation du conjoint survivant et du conjoint survivant divorcé*

117. Le BSCI a évalué l'adéquation et l'efficacité des contrôles internes mis en place pour que les pensions de réversion dont peuvent bénéficier le conjoint survivant et le conjoint survivant divorcé soient calculées et versées avec exactitude et efficacité, conformément aux règlements, règles, politiques et procédures applicables. Le BSCI a estimé qu'il fallait fixer des repères pour chaque étape du calcul et de la mise en paiement des pensions pour assurer que les affaires sont traitées efficacement et que les problèmes sont rapidement identifiés; la Caisse a souscrit à cette observation.

### *Audits du traitement des documents de cessation de service par les organisations affiliées*

118. Les audits des organisations affiliées à la Caisse ont fait apparaître qu'il existait souvent des retards allant jusqu'à une année ou plus dans le versement des pensions de retraite, en raison de la soumission tardive des documents de cessation de service par ces organisations. Se fondant sur une proposition du BSCI, les services d'audit internes d'un certain nombre d'organismes des Nations Unies sont convenus d'effectuer des audits du traitement des documents de cessation de service et de leur soumission à la Caisse. Seize équipes d'audit ont participé à ce projet, qui a porté sur 21 entités. Les audits ont fait apparaître que les organisations affiliées étaient généralement responsables des retards. Toutefois, la Caisse devait également procéder à quelques améliorations, comme par exemple fixer des critères spécifiques en matière de respect des délais pour la soumission des documents de cessation de service, mettre au point des documents de cessation de service sur support électronique et améliorer les communications avec les organisations affiliées. Le projet conjoint a également eu l'avantage d'appeler l'attention de l'équipe de direction sur ce problème, donnant ainsi une priorité plus élevée à la soumission des documents de cessation de service en temps opportun, et de favoriser le partage des meilleures pratiques recommandées entre les organisations affiliées. La direction de la Caisse a généralement souscrit aux recommandations et a communiqué au BSCI un plan d'application.

### **Service de la gestion des placements**

#### *Audit des services contractuels*

119. L'audit a fait apparaître un certain nombre de secteurs critiques requérant l'attention immédiate des responsables, notamment : l'absence de certaines procédures de contrôle interne; le non-respect des politiques d'achat de l'Organisation; l'insuffisance des services des fournisseurs; et du suivi des services des paiements faits aux fournisseurs. Le BSCI a également constaté plusieurs cas dans lesquels le Service avait directement négocié le montant et les conditions des marchés ou autorisé la prolongation de marchés ou accords alors qu'il n'avait pas la délégation d'autorité lui permettant de le faire.

#### *Audit de la gestion des placements*

120. Un audit du Service de la gestion des placements de la Caisse, qui est chargé de gérer des placements évalués à quelque 21 milliards de dollars, a permis d'identifier certaines carences dans le système interne de contrôle, des procédures inappropriées pour documenter le processus de placement et la nécessité d'améliorer l'efficacité et la transparence des opérations de placement. Parmi les facteurs contribuant à l'insuffisance des contrôles internes, il y avait lieu de citer la structure du Service de gestion des placements qui n'assurait pas le cadre de supervision nécessaire et ne permettait pas une répartition appropriée des tâches. Ainsi, le Directeur avait la responsabilité opérationnelle de l'exécution des transactions immobilières, ce qui se traduisait par un conflit de responsabilités et par l'absence de mécanisme acceptable d'obligation redditionnelle. En outre, aucun plan de remplacement du personnel n'avait été mis au point. Le manuel d'organisation, des politiques et procédures du Service ne constituait pas non plus un instrument de contrôle interne approprié du fait qu'il était insuffisamment détaillé, qu'il n'était pas à jour et ne prévoyait pas de documents pour étayer certaines des procédures.

121. Le BSCI a noté également que le Service de gestion des placements emploie, pour un coût d'environ 7,6 millions de dollars par an, quatre conseillers en matière de placements, qui présentent des recommandations non discrétionnaires sur la politique de placement et sur certains placements individuels de la Caisse. Toutefois, il n'a été procédé à aucune évaluation de leur activité, que ce soit pour la qualité des conseils fournis ou pour la valeur ajoutée imputable à leurs recommandations. Il importe de procéder à une étude approfondie de la procédure de placement, afin de veiller à ce que le recours à des services consultatifs non discrétionnaires soit rentable et qu'une valeur ajoutée corresponde à chacune des fonctions exercées par les conseillers en matière de placements, compte tenu du fait que les décisions sont prises en fin de compte par les administrateurs chargés des placements du Service de gestion des placements pour tous les marchés, à l'exception du marché des valeurs à revenu fixe et du marché obligataire. Le BSCI a également noté qu'un haut fonctionnaire du Service de gestion des placements gère un portefeuille de 6,5 milliards de dollars investi dans la région d'Amérique du Nord, ce qui représente environ 30 % du portefeuille total de la Caisse. De l'avis du BSCI, une telle concentration de responsabilité n'est pas prudente. Toutefois, vu la taille et la diversité du portefeuille, le BSCI estime que la Caisse devrait examiner s'il y a lieu d'augmenter l'effectif de ses administrateurs chargés des placements ou d'envisager de recourir aux services d'un plus grand nombre de conseillers discrétionnaires en matière de placements.

**c) Évaluation des risques**

122. Au cours de la période considérée, le BSCI a procédé à une évaluation approfondie des risques liés aux activités de la Caisse afin d'identifier les domaines dans lesquels les risques sont les plus grands ainsi que leurs répercussions possibles, compte tenu du niveau des contrôles fixés par les responsables pour prévenir ou réduire ces risques. Le BSCI a également procédé à une évaluation des lacunes dans la portée des audits actuellement effectués et en utilisera les résultats pour élaborer un plan d'audit axé sur les risques. À l'issue de cette évaluation, qui a porté à la fois sur le Service de gestion des placements et sur le secrétariat de la Caisse, le BSCI a conclu que la gestion des placements, la gestion des liquidités, les technologies de l'information et la gestion des prestations constituaient les domaines dans lesquels le risque était le plus grand et exigeaient des audits plus poussés.

123. Pour tenir compte des risques importants qui ont été constatés, la stratégie du BSCI consiste à mettre l'accent dans les audits sur les domaines à haut risque et à réduire la durée du cycle d'audit de manière à couvrir tous les domaines d'activité en trois ans et non en six. Pour atteindre cet objectif, des ressources supplémentaires sont nécessaires. À cet effet, le BSCI a informé l'Administrateur de la Caisse et le Comité mixte de l'augmentation de ses besoins. Cette demande n'a pas encore reçu de réponse positive.

**7. Activités de contrôle à l'échelle du Secrétariat**

**a) Renforcement de l'évaluation**

124. Le rapport du BSCI sur la meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politiques générales (A/57/68) passe en revue les dispositions prises au Secrétariat pour mener à bien les activités d'évaluation, ainsi que la qualité des

évaluations effectuées pendant la période 2000-2001. On y note que pour les programmes qui comportent de vastes opérations sur le terrain, il est en général possible de procéder à des évaluations complètes. Pour la plupart des autres programmes, il n'est pas procédé à de telles évaluations ni même à l'élaboration d'un plan d'ensemble à cet effet (voir par. 155). Le rapport contient également des recommandations quant aux moyens d'accroître la valeur des évaluations approfondies qu'effectue le BSCI. Le Comité du programme et de la coordination partage l'avis selon lequel il conviendrait d'entreprendre une évaluation approfondie et une évaluation thématique chaque année, ce qui laisserait une capacité disponible pour renforcer l'assistance fournie par le BSCI pour les auto-évaluations. Le Comité du programme et de la coordination examinera en 2003 des propositions d'évaluations thématiques qui devraient permettre de juger du succès avec lequel l'Organisation travaille à la réalisation d'objectifs communs à différents programmes.

**b) Suivi de l'exécution des programmes**

125. Le BSCI a établi le rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation pour l'exercice biennal 2000-2001 (A/57/62). Pour la première fois, le budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 a inclus les réalisations escomptées au niveau des sous-programmes. Ces indications ont été utilisées dans le rapport sur l'exécution des programmes comme objectifs de l'évaluation qualitative de chaque sous-programme, en même temps que les indicateurs de succès et les réalisations.

**c) Conseils de gestion**

*Évaluation des effets de l'application des plans de revitalisation de la CESAP*

126. Les consultants du BSCI ont recommandé que la CESAP adopte une approche structurée de la gestion du changement qui permettrait une transition sans heurt, ainsi qu'une structure programmatique définissant deux domaines d'intervention à prendre en compte dans l'élaboration du plan d'action opérationnel. Le rôle de certaines divisions devrait aussi être défini avec précision afin qu'elles puissent mieux appuyer les secteurs thématiques retenus. En outre, il importait de procéder à une étude complète des services d'appui administratif pour mettre en évidence les procédures ou les tâches faisant double emploi ou n'apportant pas de valeur ajoutée. Les consultants ont organisé conjointement trois ateliers sur la budgétisation axée sur les résultats. Le Secrétaire exécutif de la CESAP a accepté la plupart des recommandations et a créé au sein de la Commission une équipe de la gestion du changement chargée d'élaborer une approche structurée de la gestion du changement pour guider l'action de revitalisation de la CESAP.

*Facilitation de la troisième Réunion annuelle du Réseau des services de sécurité et de sûreté des Nations Unies*

127. Les conseils ainsi fournis ont aidé les Services de sécurité à élaborer des politiques et des procédures opérationnelles normalisées en matière de sécurité dans des domaines tels que la formation, le recrutement, les qualifications du personnel, l'évacuation, les armes à feu et le matériel, qui se prêtent à être appliquées dans l'ensemble du système des Nations Unies.

*Élimination des doubles emplois dans les activités administratives*

128. À la demande de l'Assemblée générale, le BSCI a entrepris une étude pour cerner et éliminer les doubles emplois dans les activités administratives et les procédures bureaucratiques complexes au sein de l'Organisation et pour recommander des solutions appropriées. Au stade de la collecte de données, il a été demandé à tous les services de l'Organisation d'apporter leur contribution. Une activité particulièrement importante a consisté à évaluer l'intérêt du traitement automatisé de nombreuses procédures utilisant le support papier. L'analyse des coûts et avantages des solutions proposées faisait également partie de la recherche de méthodes plus rentables. La rationalisation et l'automatisation des activités devraient largement contribuer à réduire les doubles emplois et à faciliter un grand nombre de procédures administratives. Les résultats préliminaires de l'étude ont été pris en considération dans le programme de réformes présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session.

*Étude du rôle et du mandat du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)*

129. Le Secrétaire général a prié le BSCI d'étudier le rôle et le mandat du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets afin de déterminer, compte tenu des besoins établis du système des Nations Unies, comment le Bureau pourrait contribuer plus efficacement à l'exécution des programmes de l'Organisation. Les recommandations du BSCI portaient notamment sur les domaines suivants : définition d'un modèle de gestion de projet pour l'Organisation, amélioration de la coordination entre l'UNOPS et le PNUD (qui fournit un appui administratif à l'UNOPS), rationalisation des procédures internes de l'UNOPS, renforcement du conseil de surveillance et amélioration de la capacité institutionnelle de gestion de projets. Le rapport a été présenté au Secrétaire général en septembre 2001.

**H. Bureaux extérieurs****1. Office des Nations Unies à Genève (ONUG)****a) Inspection**

130. L'application de certains éléments des recommandations découlant de l'inspection des services communs faite en 1998 n'est pas encore achevée. À l'ONUG, la mise en oeuvre de ces recommandations a exigé la prise en considération de plusieurs facteurs externes comme les exigences juridiques nationales et l'introduction de la version 4 du Système intégré de gestion. Les recommandations devraient être pleinement appliquées d'ici à la fin de 2002.

**b) Audit**

131. Un audit des opérations d'achat et de marché de l'ONUG a porté sur des transactions d'un montant de 36 millions de dollars en 1999 et de 18,4 millions de dollars pour les neuf premiers mois de 2000. L'ONUG a été en mesure de s'adapter aux changements demandés par le SIG et de satisfaire aux normes de ponctualité qu'il imposait pour l'établissement des bons de commande. Dans certains cas cependant, les services demandeurs n'ont pas suivi la procédure prévue pour les appels d'offres, notamment, il n'a pas été procédé à un appel d'offres pour un marché portant sur des installations téléphoniques d'une valeur de plus d'un million

de dollars. L'audit a également permis de constater que des bons de commande avaient été établis a posteriori, que les moyens permettant d'assurer la sécurité des systèmes faisaient défaut et qu'il n'y avait pas d'analyses ni d'états financiers à l'appui du fichier des fournisseurs. Le BSCI a présenté 19 recommandations visant notamment à assurer un meilleur suivi du respect des procédures concernant les appels d'offres; à porter à l'intention des échelons supérieurs, pour suite à donner, les cas répétés de non-respect des procédures; et à améliorer la qualité des données de gestion, la sécurité des systèmes et la tenue du fichier des fournisseurs. L'application par l'ONUG des recommandations du BSCI est jugée satisfaisante. À ce jour, huit des 19 recommandations d'audit ont été intégralement mises en oeuvre. L'ONUG a fait savoir qu'il s'employait à développer la connaissance des règles et procédures d'achat dans les bureaux demandeurs et qu'il organiserait une formation complémentaire faisant appel à un programme des Nations Unies basé sur l'utilisation d'un module en matière d'achats.

## **2. Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN)**

### **a) Évaluation globale**

132. L'Office des Nations Unies à Nairobi a accepté dans leur totalité les 13 recommandations capitales du BSCI. Entre autres mesures correctives déjà prises, la Direction de l'Office a commencé à organiser des réunions périodiques avec les membres du Comité des représentants permanents et a décidé de leur communiquer des renseignements sur la gestion de l'Office de manière à assurer la transparence entre l'ONUN et les États Membres. L'ONUN a aussi commencé à conclure des accords sur le niveau des services avec des organismes clients de Nairobi. Un groupe de travail étudie le contenu de ces accords et a présenté des recommandations à l'ONUN dans lesquelles il précisait la nature des services communs et partagés qu'il convenait de faire figurer dans ces accords.

133. Le BSCI a présenté 40 recommandations d'audit capitales, qui toutes ont été acceptées par l'Office. Douze de ces recommandations ont été appliquées et l'ONUN s'emploie à appliquer les autres, ainsi qu'il est indiqué ci-après.

### **a) Inspection**

134. L'inspection des pratiques administratives et en matière de gestion de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/56/620) a permis de constater que si le rôle et le mandat de l'Office étaient bien définis dans diverses circulaires du Secrétaire général, les liens entre les responsabilités fonctionnelles et la chaîne de commandement de l'Office pour ce qui était de ses interactions avec le PNUE, Habitat et les conseils d'administration de ces deux entités restaient à préciser. Dans le domaine de la gestion des ressources humaines, l'ONUN a les plus grandes difficultés à s'assurer les services d'administrateurs hautement qualifiés de sorte qu'il n'est pas en mesure de pourvoir les postes qui deviennent vacants aux échelons supérieurs de l'administration. Le BSCI recommande que le Directeur général de l'Office et le Chef de la Division des Services administratifs prient le Bureau de la gestion des ressources humaines d'entreprendre un examen de la situation actuelle en matière de ressources humaines à Nairobi et d'établir à l'intention du Secrétaire général un document sur les diverses options possibles pour assurer que l'Office des Nations Unies à Nairobi bénéficie des mêmes conditions que les autres villes sièges de l'ONU. À cet égard, il faudrait notamment analyser les rémunérations offertes

par d'autres organisations multinationales et internationales ayant leur siège au Kenya.

*Section des marchés et des achats de l'Office des Nations Unies à Nairobi*

135. L'audit de la Section des marchés et des achats de l'Office des Nations Unies à Nairobi réalisé par le Bureau des services de contrôle interne a révélé que les modalités existantes de contrôle des achats, dont la valeur a dépassé 80 millions de dollars en l'an 2000, devaient être améliorées pour assurer une meilleure protection contre la possibilité de pertes financières ou de fautes professionnelles. Pour améliorer les modalités existantes, l'Office a résilié un certain nombre de marchés et a décidé de renforcer les méthodes de sélection des fournisseurs et d'attribution des marchés. Il était en outre nécessaire de réévaluer la structure organisationnelle et la gestion pour que ce service soit en mesure de s'acquitter efficacement de ses fonctions. L'audit a également porté sur certains aspects de la gestion des biens; des améliorations ont été recommandées, notamment la mise en place d'un système informatisé compatible avec le Système intégré de gestion (SIG) et lié au cycle des achats, afin d'assurer la mise à jour automatique de la comptabilité matières. Il fallait aussi élaborer des directives écrites à l'intention du comité local de contrôle du matériel sur des questions telles que la sélection des membres et leurs responsabilités, le quorum, l'enregistrement des votes et le contrôle de la suite donnée aux décisions. Le Bureau a en outre recommandé que l'Office étudie la possibilité de réduire le nombre des emplacements d'entreposage afin de renforcer la sécurité et le contrôle. L'Administration a souscrit à ces recommandations. Un certain nombre d'entre elles ont déjà été mises en oeuvre et d'autres sont en train de l'être.

*Groupe des voyages, des expéditions et des transports de l'Office des Nations Unies à Nairobi*

136. L'audit du Groupe des voyages, des expéditions et des transports de l'Office des Nations Unies à Nairobi n'a pas fait apparaître de problèmes graves en ce qui concerne les modalités actuelles de traitement des demandes présentées par les fonctionnaires concernant les voyages et expéditions. On a toutefois constaté qu'avant 2001, l'Office n'avait pas recouvré plus de 630 000 dollars de commissions, le suivi de contrats relatifs à la fourniture de services de voyage n'ayant pas été assuré de façon satisfaisante. Le Bureau a par ailleurs jugé préoccupant que les rôles et responsabilités du Groupe ne soient pas toujours clairement définis, ce qui contribuait aux insuffisances constatées en ce qui concerne le contrôle et la gestion de la fonction transports. Il a recensé à cet égard des économies possibles de l'ordre de 1 million de dollars, qui pouvaient être réalisées en achetant des véhicules pour le transport des agents des services généraux au lieu de les louer. Il y avait lieu aussi de se demander si les véhicules étaient toujours utilisés de façon adéquate et efficace. L'Administration a fait savoir que la recommandation concernant le recouvrement des commissions dues par l'agent de voyages pour la période antérieure à 2001 avait été appliquée. Selon l'Administration, les autres recommandations sont en cours d'application.

### 3. Office des Nations Unies à Vienne (ONUW)

#### *Audit consécutif à la mise en oeuvre du Système intégré de gestion à l'Office des Nations Unies à Vienne*

137. L'audit réalisé par le Bureau des services de contrôle interne à l'Office des Nations Unies à Vienne à la suite de la mise en oeuvre du Système intégré de gestion visait essentiellement à évaluer si le système donnait satisfaction, dans une limite raisonnable, à ses utilisateurs, et à déterminer si l'Administration de l'Office avait mis en place des dispositifs de sécurité adéquats pour assurer l'intégrité et la fiabilité des données. Le Bureau a effectué une enquête auprès des utilisateurs et a conclu qu'ils étaient d'une manière générale satisfaits en ce qui concerne les principaux aspects du fonctionnement du système. Les utilisateurs ont déclaré qu'ils avaient bénéficié d'un soutien adéquat et que les informations étaient fiables. Il fallait néanmoins que l'Office renforce la formation à l'utilisation du SIG et modifie certaines pratiques de gestion. L'audit n'a pas fait apparaître d'insuffisances notables en ce qui concerne les arrangements de sécurité relatifs au SIG. L'Office devrait toutefois mettre en place définitivement son plan de continuité des opérations de sorte qu'il soit en mesure de traiter des données et de continuer à assurer des services de base si ses installations informatiques étaient touchées par un sinistre. Le Bureau a formulé une série de recommandations visant à résoudre ces problèmes et à accroître encore la satisfaction des utilisateurs. L'application de ces recommandations est en cours. L'Administration de l'Office a établi un grand nombre de manuels, directives, diagrammes concernant le déroulement des opérations et autres supports, en sus de ses activités de formation et de recyclage du personnel.

#### *Section de la gestion des ressources humaines*

138. L'audit de la Section de la gestion des ressources humaines de l'Office des Nations Unies à Vienne réalisé par le Bureau des services de contrôle interne a fait apparaître que cette section, qui fournit aussi des services au Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, avait certes pris des dispositions visant à accroître l'efficacité de ses services, mais n'avait pas été en mesure d'atteindre son objectif de 120 jours pour l'accomplissement des opérations de recrutement et d'affectation. L'audit a en outre révélé que l'alinéa c) de la disposition 107.27 du Règlement du personnel régissant l'élément non-déménagement de la prime de mobilité versée au titre de l'entreposage de mobilier n'était pas clair et que, de ce fait, cette disposition donnait lieu à des interprétations différentes et était appliquée différemment selon les lieux d'affectation. Le Bureau a en outre noté que les raisons invoquées pour justifier le recrutement de retraités étaient insuffisamment étayées et que les mandats des consultants n'étaient pas clairs, ce qui rendait impossible l'évaluation exacte du travail réalisé et du respect des délais prévus dans les contrats. Le Bureau a émis 25 recommandations, dont 17 jugées essentielles. Comme l'avait recommandé le Bureau, la Section de la gestion des ressources humaines a examiné les incidences financières des divergences constatées dans l'application de la disposition relative à l'élément non-déménagement dans un certain nombre de lieux d'affectation et a indiqué qu'elle préparait une directive écrite en vue d'assurer l'uniformité et la cohérence en ce qui concerne l'interprétation et l'application de cette disposition. L'Office des Nations Unies à Vienne procède actuellement à l'application des recommandations.

#### **4. Fonds et programmes opérationnels de l'Organisation des Nations Unies**

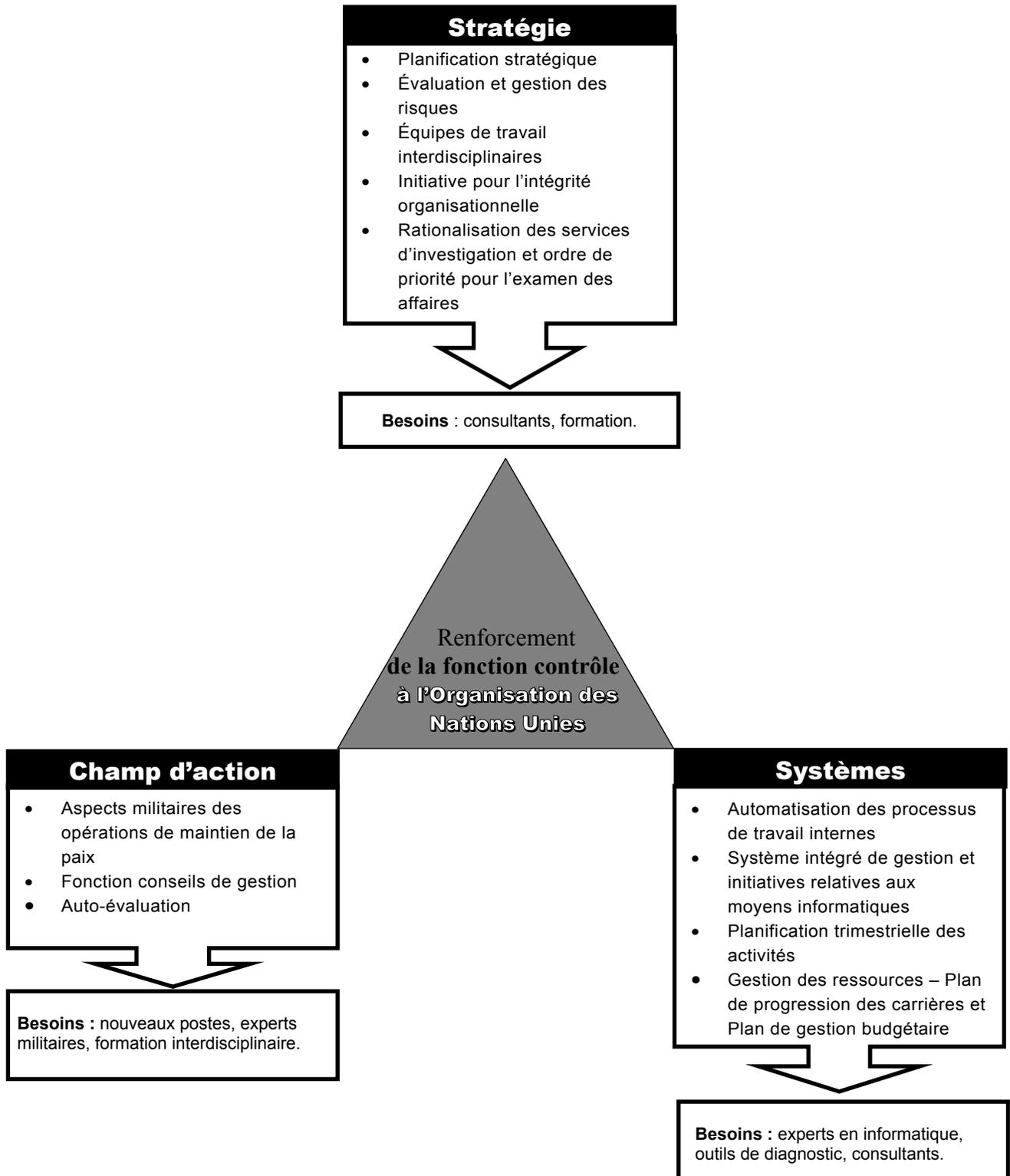
139. L'Assemblée générale a reporté à sa cinquante-septième session l'examen de deux rapports actualisés du Bureau des services de contrôle interne concernant le renforcement des mécanismes de contrôle dans les fonds et programmes opérationnels de l'Organisation des Nations Unies (A/55/826 et Corr.1 et A/56/823). Le Bureau a constaté que la majorité des fonds et programmes auxquels le Bureau fournit des services d'audit et d'investigation avaient signé un mémorandum d'accord et établi de nouveaux comités de contrôle ou renforcé des comités existants pour leur confier des responsabilités en matière de contrôle. Le Bureau a établi pour tous les fonds et programmes une base de données rassemblant des informations sur les mécanismes de contrôle qu'ils avaient mis en place et ces données figureront, le cas échéant, dans les rapports qu'il présente chaque année à l'Assemblée générale.

140. Chacun des fonds et programmes a signé avec le Bureau un mémorandum d'accord concernant le remboursement intégral des services de contrôle interne fournis. Ce mémorandum définit les services à fournir, qui seront remboursés sur la base d'un coût standard incluant les coûts indirects (frais de voyage, matériel et formation, notamment). Le Bureau reçoit pour investigation des rapports confidentiels émanant de fonctionnaires des fonds et programmes. Le remboursement de ces services est exigé au même titre que celui des services demandés par l'administration de telle ou telle entité. Les directives régissant le remboursement des services sont établies en se conformant au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

### **III. Plan d'action et défis à relever**

141. Le Bureau des services de contrôle interne s'emploiera progressivement à axer ses activités sur les secteurs où les risques sont les plus grands, tels que le maintien de la paix, les activités humanitaires et les domaines connexes, la gestion des ressources humaines, les achats et l'administration des organes nouvellement créés. Pour faire face aux défis que lui réserve l'avenir, le Bureau a décidé d'adopter une approche en trois points afin de mieux renforcer la fonction de contrôle, qui valorise en fait l'Organisation. En concentrant son action sur i) la stratégie régissant les modalités de contrôle et l'affectation des ressources; ii) le champ des opérations de contrôle; et iii) les systèmes permettant d'obtenir des résultats dans le domaine du contrôle et de les mesurer, le Bureau vise à accroître au maximum l'impact de ses services dans l'avenir.

Figure 1



## A. Stratégie

### *Évaluation et gestion des risques*

142. À titre prioritaire, le Bureau des services de contrôle interne élaborera des modalités détaillées et rigoureuses de gestion des risques afin de faciliter la planification stratégique de ses activités de contrôle. En collaboration avec des consultants extérieurs, il déterminera quels sont les risques les plus importants auxquels il est confronté dans son domaine d'activité afin d'allouer plus efficacement les ressources modestes dont il dispose et il élaborera un plan de travail global pour 2003 afin d'examiner les risques les plus graves auxquels sont exposés les opérations et les biens de l'Organisation afin d'accroître au maximum l'impact des activités de contrôle.

143. Cette stratégie complétera et renforcera la nouvelle orientation fondée sur la mesure des résultats et la budgétisation axée sur les résultats adoptée à l'échelle de l'Organisation tout entière. À cette fin, le Bureau contribuera à l'amélioration du rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes pour l'exercice biennal 2002-2003 de sorte que l'on puisse mesurer de façon plus rigoureuse la qualité de l'exécution des programmes par l'Organisation et mieux évaluer les résultats obtenus.

### *Équipes de travail interdisciplinaires*

144. Le regroupement de quatre fonctions de contrôle dans la Division du contrôle de l'évaluation et du conseil de gestion, récemment créée, a facilité la constitution d'équipes interdisciplinaires dans les domaines du contrôle, de l'inspection, de l'évaluation et du conseil de gestion. Deux rapports que le Bureau soumettra à l'Assemblée générale ont été établis par des équipes interdisciplinaires et les résultats font clairement apparaître les effets de synergie ainsi obtenus.

145. Par exemple, le rapport sur l'évaluation de la mise en oeuvre de la budgétisation axée sur les résultats, qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session, étudie la question sous différentes perspectives. Le rapport tient compte des initiatives prises par le Secrétaire général dans le domaine de la réforme, s'inspire des mandats énoncés par l'Assemblée générale touchant le contrôle et l'évaluation et prend en considération des idées nouvelles concernant la mesure des résultats. Cet effort a été possible grâce à la participation de fonctionnaires du Bureau ayant de l'expérience dans les domaines de l'évaluation, de l'inspection, du contrôle et de la planification stratégique.

146. Le travail considérable de collecte de données et d'analyse qu'a exigé l'élaboration du rapport sur l'existence éventuelle de cas de discrimination (A/56/956 et Add.1) a requis la participation de fonctionnaires de différentes sections de la Division du contrôle, de l'évaluation et du conseil de gestion possédant les compétences particulières requises, qui ont travaillé en équipe.

### *Initiative relative à l'intégrité organisationnelle*

147. L'Organisation des Nations Unies doit être au premier plan de la lutte contre la corruption afin de contrecarrer toute incidence négative sur ses activités dans le monde entier. De même, elle doit s'attaquer à la corruption sur le plan interne afin de réduire les risques dont celle-ci elle est la source sur les plans financier et opérationnel et leurs effets sur sa réputation, de sorte que son autorité morale ne soit

pas compromise. Les affaires soumises au Bureau des services de contrôle interne pour investigation sont révélatrices des problèmes rencontrés sur le plan interne. Le Bureau est d'une part chargé de lutter contre la corruption et autres malversations au sein de l'Organisation et, d'autre part, il possède une grande expérience pratique, acquise en s'occupant effectivement d'affaires de corruption. Promouvoir l'intégrité organisationnelle est une initiative stratégique prise par le Bureau pour venir à bout de la fraude et de la corruption et favoriser le respect des principes de la déontologie. Le Bureau participe activement aux travaux d'un groupe de travail interorganisations contre la corruption.

*Rationalisation des services d'investigation et ordre de priorité pour l'examen des affaires*

148. Le nombre des affaires confiées au Bureau pour enquêtes est passé de 433 à 538 pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, soit une augmentation de 24 %, et l'on s'attend à ce qu'il augmente encore à l'avenir vu la tendance à la hausse enregistrée depuis 1997. Soixante-treize pour cent des affaires (soit 395) concernaient des bureaux hors Siège.

149. À l'heure actuelle, le Bureau doit attribuer un rang de priorité à toutes les affaires car il ne dispose pas de ressources suffisantes pour les traiter toutes. Il a aussi développé son programme de formation pour renforcer les compétences des agents de sécurité des bureaux hors Siège en matière d'enquêtes et a retenu à cette fin des opérations de maintien de la paix où il n'y avait pas d'enquêteurs sur place. Les agents de sécurité ainsi formés procèdent à l'examen préliminaire des faits incriminés et sont souvent en mesure de mener les enquêtes. Lorsque les affaires sont trop compliquées, le dossier est transmis à des enquêteurs professionnels du Bureau des services de contrôle interne.

150. L'accroissement du nombre d'affaires mobilisant d'importantes ressources, conjugué à la multiplicité des demandes émanant des fonds et programmes ainsi que des opérations de maintien de la paix, a lourdement grevé les ressources dont dispose le Bureau pour ses investigations. Pour faire face plus efficacement à cet accroissement, des enquêteurs ont été affectés aux quatre fonctions ci-après : i) analyse systématique des affaires pour déceler les tendances et identifier les constantes qu'elles présentent; ii) investigation des cas prioritaires, examens spéciaux et autres fonctions d'investigation; iii) appui administratif; et iv) autres services d'investigation tels que planification, évaluation des risques, affectation des ressources et investigations auprès de missions de maintien de la paix.

## **B. Champ d'action**

151. Le BSCI étendra ses activités de contrôle des secteurs insuffisamment desservis et fournira des services de contrôle plus actifs, au moyen de services de consultants en vue de promouvoir des pratiques de gestion rationnelles. Le Bureau organisera en outre des cours de formation à l'intention des directeurs de programme, fournira des diagnostics de programmes et de fonctions et encouragera la collaboration.

*Contrôle des aspects militaires des opérations de maintien de la paix*

152. Le rôle accru des opérations militaires dans le maintien de la paix des Nations Unies et le besoin croissant de sécurité soulèvent d'importants problèmes à l'Organisation. Les opérations de maintien de la paix, dont le coût total s'est élevé à 2 milliards de dollars en 2000, constituant un important secteur du budget, il importe que le BSCI fasse une place plus large au contrôle des opérations militaires. À titre d'exemple des avantages qui pourraient résulter d'une telle activité, un audit du Groupe international de police de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) effectué par le BSCI a conduit à affecter à des tâches techniques 35 contrôleurs de la police internationale qui se consacraient précédemment à des tâches administratives, ce qui s'est soldé par près d'un million de dollars d'économies chaque année. Pour renforcer sa crédibilité, le BSCI obtiendra le concours de spécialistes des aspects militaires des opérations de maintien de la paix, en vue d'appuyer des missions de cet ordre.

153. Compte tenu des risques inhérents aux opérations de maintien de la paix, les audits du BSCI effectués, en collaboration avec une importante société de consultants, une évaluation des risques de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Une fois que la méthodologie d'évaluation des risques aura été mise à l'essai avec succès, elle sera appliquée à d'autres missions de maintien de la paix.

*Importance accrue des services consultatifs de gestion*

154. Les consultants en matière de gestion du BSCI ont valorisé l'Organisation en collaborant avec les clients pour mettre en place des pratiques de gestion efficaces, novatrices et fondées sur les meilleures méthodes. Pour contribuer aux efforts de réforme déployés par le Secrétaire général, le BSCI réalise plusieurs importants projets de services consultatifs qui ont mobilisé toutes ses ressources<sup>5</sup>. Dans le cadre de son autoévaluation, le BSCI s'est engagé à adopter une optique équilibrée en matière d'évaluation dans ses rapports et recommandations. Cette optique nécessite d'identifier et de mettre en relief des conclusions positives et les meilleures pratiques de directeurs, de fonctionnaires ou de sections spécifiques. Dans ses rapports ultérieurs, le BSCI s'emploiera essentiellement à renforcer les relations avec les clients en rendant hommage aux auteurs des réalisations, en soulignant les résultats positifs et en diffusant les enseignements.

*Appui accru à l'autoévaluation; évaluations thématiques*

155. Le BSCI a l'intention de fournir un appui accru aux départements pour renforcer leurs capacités d'autoévaluation, de façon à compléter l'application de la budgétisation axée sur les résultats. Le Secrétaire général souligne également la nécessité d'évaluations présentant une réelle utilité dans la proposition de programme de réforme qu'il soumet à l'Assemblée générale. Le BSCI vise à ajuster son appui en fonction de la nature des programmes. Le principal problème est de préciser les tâches multiples des directeurs de programme. Par ailleurs, le BSCI rationalisera et diversifiera son activité d'évaluation approfondie qui consiste actuellement, chaque année, en deux évaluations approfondies de programmes

<sup>5</sup> Double emploi administratif, réforme de la gestion des ressources humaines et projets d'autoévaluation.

différents du plan à moyen terme. Le BSCI réalisera une évaluation thématique pilote d'activités spécifiques communes à plusieurs programmes.

### **C. Systèmes**

156. L'introduction d'un document de travail électronique en vue de gérer plus efficacement le processus d'audit constitue une importante initiative interne. Ce système, recommandé par le Comité des commissaires aux comptes aidera le BSCI à faire en sorte que ses audits soient assortis des pièces justificatives voulues et réalisés avec efficacité. Le BSCI élaborera un nouveau système informatique et de gestion pour fournir au Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne des renseignements réguliers sur les activités des divisions du BSCI. Ce système améliorera la gestion des ressources, fournira des indicateurs critiques qui permettront aux divisions de se consacrer aux problèmes à résoudre et permettra en fin de compte la recherche de normes d'excellence.

157. Pour appuyer sa méthode de gestion des risques, le BSCI mettra en oeuvre un cadre trimestriel de planification de l'activité pour suivre l'évolution de la situation et procéder à des évaluations stratégiques en vue de prendre en compte les nouveaux risques. Le plan de travail révisé sera communiqué au Corps commun d'inspection et au Comité des commissaires aux comptes pour éviter les doubles emplois.

158. Le BSCI améliorera également la gestion de ses ressources humaines et financières en établissant un plan de progression des carrières et un plan de gestion budgétaire. Ces plans établiront des directives aux fins de la planification, de l'utilisation et de la surveillance des ressources du BSCI. Le BSCI continuera à mettre l'accent sur la nécessité, pour son personnel, de faire preuve des plus hautes qualités d'intégrité dans toutes les activités et sur celle d'accroître l'efficacité et la productivité de ses opérations de contrôle.

### **D. Le BSCI dans le monde**

159. Le BSCI compte 179 postes au total : 103 au Siège, 27 au BSCI à Genève, 11 au BSCI à Nairobi et 38 postes de vérificateur et d'enquêteur dans des missions de maintien de la paix. La carte présentée ci-après à la figure 2 montre la répartition des postes du BSCI dans le monde.

Figure 2  
**Répartition des postes du BSCI dans le monde au 1er septembre 2002**

## Annexe I

### Recommandations capitales formulées dans des rapports du Bureau des services de contrôle interne qui n'ont pas été complètement appliquées

Au paragraphe 28 d) de la circulaire ST/SGB/273 du Secrétaire général, en date du 7 septembre 1994, le Bureau des services de contrôle interne a été prié d'indiquer dans son rapport annuel les recommandations capitales précédemment soumises à l'Assemblée générale qui n'avaient pas été complètement appliquées. On trouvera dans le tableau ci-après une liste des recommandations présentées dans les deux derniers rapports annuels du BSCI (A/55/436 et A/56/381) dont la mise en oeuvre n'était pas terminée au 30 juin 2002.

<i>Fonction du Bureau</i>	<i>Destinataire/sujet/référence dans les rapports annuels précédents</i>	<i>État d'avancement</i>
Audit	Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme/audit de l'administration du siège A/55/436, par. 90 à 93	Le Haut Commissariat n'avait pas fini d'appliquer quatre recommandations capitales du Bureau : a) négocier des dispositions plus claires et plus précises dans le mémorandum d'accord avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets; b) négocier avec le Contrôleur une réduction de la contribution aux dépenses d'appui pour les fonds gérés par des tiers.
Audit	Département de la gestion, Bureau de la gestion des ressources humaines/audit de la gestion et de la comptabilisation des jours de présence et de congé A/55/436, par. 101 à 105	Le Bureau de la gestion des ressources humaines n'a pas achevé de mettre en oeuvre cinq recommandations capitales concernant entre autres les délais autorisés pour la présentation des attestations de congé de maladie, le rôle du Service médical dans le processus d'attestation et la remise à plat de l'administration des congés de maladie.
Audit	Département de la gestion, Bureau de la gestion des ressources humaines/audit de suivi du recrutement A/55/436, par. 97 à 100	Les recommandations capitales du BSCI visant à améliorer la gestion de l'information relative aux ressources humaines, à examiner l'efficacité du programme de concours nationaux de recrutement et à

<i>Fonction du Bureau</i>	<i>Destinataire/sujet/référence dans les rapports annuels précédents</i>	<i>État d'avancement</i>
Audit	Département de la gestion, Bureau de la gestion des ressources humaines/audit de suivi du recrutement A/55/436, par. 97 à 100	Les recommandations capitales du BSCI visant à améliorer la gestion de l'information relative aux ressources humaines, à examiner l'efficacité du programme de concours nationaux de recrutement et à protéger l'intégrité et assurer la transparence du processus de recrutement n'ont pas encore été complètement appliquées.
Investigations	Tribunal international pour le Rwanda A/56/381, par. 107 à 112, et A/55/759, par. 81 et 85	<p>Le BSCI a recommandé que le Tribunal international pour le Rwanda formule une définition de travail de l'indigence et une définition de ce qu'il entendait par « moyens suffisants » s'agissant de la valeur maximale des biens détenus par un suspect ou par un accusé. Cette recommandation a été rejetée par le Tribunal qui l'a jugée « non viable », car elle compromettrait l'indépendance du Tribunal. Une autre recommandation tendant à ce que le Tribunal applique des règles aux fins de la publication de directives précises concernant la définition des « circonstances exceptionnelles » sur la base desquelles un suspect ou un accusé pourrait changer d'avocat a également été rejetée, car elle restreindrait la souplesse du Tribunal.</p> <p>Le BSCI continue à demander l'application de ces recommandations et note que des recommandations analogues émises au Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie ont été acceptées et appliquées.</p>

## Annexe II

### État des demandes émanant de l'Assemblée générale

#### A. Audits

Les catégories d'information devant figurer dans les rapports annuels du Bureau des services de contrôle interne sont énumérés au paragraphe 28 de la circulaire ST/SGB/273 du Secrétaire général, en date du 7 septembre 1994. Les données figurant dans le présent rapport se répartissent comme suit entre ces catégories :

- Exposé des problèmes, irrégularités ou carences notables relevés et recommandations du Bureau y afférentes (par. 14 à 140);
- Recommandations qui n'ont pas été approuvées par le Secrétaire général (aucune);
- Recommandations formulées dans des rapports précédents, qui n'ont pas été complètement appliquées ou au sujet desquelles des modifications ont été apportées à une décision prise précédemment (voir annexe I);
- Recommandations au sujet desquelles le Bureau n'a pu s'entendre avec le service intéressé ou au sujet desquelles le Bureau s'est vu refuser l'information ou l'aide demandées (aucune);
- Montant des économies recommandées et des sommes recouvrées (tableau 4 et par. 13).

#### B. Informations devant figurer dans les rapports annuels du Bureau des services de contrôle interne

Par sa résolution 56/246, du 7 février 2002, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que le Bureau des services de contrôle interne présente dans ses rapports annuels les éléments d'information ci-après :

---

*Résolution  
56/246  
par. No*

---

- |   |   |
|---|---|
| 3 | Informations sur le taux d'exécution des recommandations des trois périodes précédentes ayant fait l'objet d'un rapport (par. 5 à 12*);   |
| 4 | Informations sur l'incidence de la réorganisation du Bureau sur ses travaux (par. 144 à 146);   |
| 5 | Rapport précisant les critères applicables aux recommandations jugées capitales, compte tenu des dispositions pertinentes des résolutions 48/218 B, du 29 juillet 1994, et 54/244, du 23 décembre 1999 (par. 6 et 7); |
| 6 | Rapports distincts sur les recommandations qui ont été appliquées, celles qui sont en voie d'application et celles auxquelles aucune suite n'est donnée, avec indication des raisons de cet état de choses            |

---

Résolution  
56/246  
par. No

---

- 6 Rappports distincts sur les recommandations qui ont été appliquées, celles qui sont en voie d'application et celles auxquelles aucune suite n'est donnée, avec indication des raisons de cet état de choses (tableaux 1 et 2; et évaluations des clients, par. 12 et annexe I);
- 7 État mis à jour de l'application des recommandations du Bureau des services de contrôle interne concernant les activités de liquidation des missions (A/56/896);
- 8 Rapport sur l'application des recommandations du Bureau des services de contrôle interne sur les nouvelles indemnités de subsistance en mission, dont il est question aux paragraphes 88 et 89 du rapport du Bureau (A/56/381) (par. 67);
- 9 Rapport mis à jour sur les activités d'audit dont il est question aux paragraphes 71 à 81 et aux paragraphes 52 à 60, respectivement, des deux rapports annuels les plus récents du BSCI (A/55/436 et A/56/381). Le Bureau a publié un état mis à jour des activités de contrôle relatives au programme « pétrole contre nourriture » et à la Commission d'indemnisation des Nations Unies (A/56/903);
- 10 Attention à prêter au paragraphe 7 de la section III de la résolution 55/222 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2000, dans lequel elle a rappelé que, dans tous les documents que le Secrétariat et les organes d'experts soumettent aux organes délibérants pour examen et suite à donner, les conclusions et recommandations doivent être présentées en caractères gras.

Le Bureau des services de contrôle interne précise que son rapport annuel est présenté à l'Assemblée générale en application des résolutions 48/218 B et 54/244 de l'Assemblée. Ce rapport récapitule les données relatives aux activités du Bureau, telles que l'état d'avancement de l'application des recommandations que le Bureau a adressées aux départements et services dans le cadre de son mandat au cours de la période faisant l'objet du rapport. De ce fait, il ne comporte ni recommandations nouvelles ni recommandations détaillées.

---

\* Les références à des paragraphes renvoient au présent rapport.

## Annexe III

### **Rapports du Bureau des services de contrôle interne au cours de la période du 1er janvier 2001 au 30 juin 2002**

#### **A. Rapports transmis à l'Assemblée générale**

##### **1. Audit**

- Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit des politiques et procédures appliquées par le Département des opérations de maintien de la paix pour recruter le personnel civil international des missions (A/56/202)
- Audit de l'établissement et de la gestion des taux de l'indemnité de subsistance (missions) (A/56/648)
- Examen du Système intégré de gestion après sa mise en oeuvre au Siège de l'Organisation des Nations Unies (A/56/879)
- État mis à jour de l'application des recommandations du Bureau des services de contrôle interne concernant les activités de liquidation des missions à l'Organisation des Nations Unies (A/56/896)
- État mis à jour des activités de contrôle relatives au programme « pétrole contre nourriture » et à la Commission d'indemnisation des Nations Unies (A/56/903)
- Audit d'un contrat concernant la prestation de services d'aérodrome à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (A/56/906)
- Audit de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (A/56/907)
- Audit des opérations du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en Albanie (A/56/128)
- Audit des activités de collecte de fonds privés du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (A/56/759)

##### **2. Contrôle et inspection**

- Exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2000-2001 (A/57/62)
- Inspection des pratiques administratives et de gestion de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/56/620)
- Inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives du Département des affaires de désarmement (A/56/817)
- Inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (A/56/930)

- Existence éventuelle de cas de discrimination fondée sur la nationalité, la race, le sexe, la religion ou la langue lors du recrutement, des promotions et des affectations (A/56/956 et Add.1)

### **3. Fonds et programmes**

- Renforcement des mécanismes de contrôle interne dans les fonds et programmes opérationnels (vues actualisées) (A/56/823)

## **B. Rapports communiqués au Comité du programme et de la coordination**

- Meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale (A/56/68)
- Évaluation approfondie des sous-programmes relatifs aux affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et à la coordination des politiques et à l'appui aux activités du Conseil économique et social (E/AC.51/2002/4)
- Évaluation approfondie du programme relatif aux affaires juridiques (E/AC.51/2002/5)
- Examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa trente-neuvième session concernant l'évaluation approfondie du programme relatif au désarmement (E/AC.51/2002/6)
- Examen triennal de l'application des recommandations faites par le Comité du programme et de la coordination à sa trente-neuvième session sur l'évaluation approfondie du programme d'assistance électorale (E/AC.51/2002/7)

## **C. Rapports d'audit (départements/objet de l'audit)**

### **Département des affaires économiques et sociales**

- Mise en oeuvre du programme relatif au compte pour le développement du projet exécuté par le Département CPR/97/G31
- Renforcement des capacités aux fins de la commercialisation rapide de l'énergie renouvelable en Chine

### **Département de la gestion**

- Contrat PD/CO049/00 entre l'Organisation des Nations Unies et Telecommunications Consultants India, Ltd
- Établissement de formules de notification administrative à l'aide du Système intégré de gestion
- Sous-traitance des voyages pour les organisations appliquant le régime commun

- Audit du système intégré de gestion après sa mise en oeuvre
- Contrat pour la fourniture de services d'entretien entre le Bureau des services centraux d'appui et ISS/One Source
- Achat de matériel informatique et de télécommunications et d'entretien connexe
- Gestion d'actifs au Siège

#### **Département des opérations de maintien de la paix**

- Versements excessifs au titre de l'indemnité de subsistance (missions) dans le cas de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés
- Établissement des taux de l'indemnité de subsistance (missions)
- Contrat concernant la prestation de services d'aérodrome à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
- Évaluation des besoins en matière de vérification des fonds autres que ceux appartenant à l'Organisation des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO)
- Évaluation des besoins en matière de vérification des fonds autres que ceux appartenant à l'ONU au Kosovo (MINUC)
- Audit de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo effectué par des vérificateurs résidents
- Base logistique des Nations Unies
- Audit de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental par des vérificateurs résidents
- Audit de Mission des Nations Unies en Sierra Leone par des vérificateurs résidents
- Audit de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée par des vérificateurs résidents
- Audit de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban par le Bureau des services de contrôle interne
- Audit de l'assurance médicale et de l'assurance sur la vie du personnel en mission
- Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant
- 

#### **Département des affaires politiques**

- Bureau des Nations Unies en Angola

#### **Département de l'information**

- Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias

**Commission économique pour l’Afrique**

- Groupe des achats et du contrôle des stocks et Groupe de la gestion des fournitures de la Section des services généraux
- Groupe des voyages, des expéditions et des transports
- Audit de la soumission de documents de cessation de service et autres données par la Commission à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

**Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique**

- Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique

**Commission économique et sociale pour l’Asie occidentale**

- Audit de la Commission économique et sociale pour l’Asie occidentale

**Cour internationale de Justice**

- Audit de la Cour internationale de Justice

**Tribunal pénal international pour le Rwanda**

- Gestion des achats et des actifs du Tribunal

**Centre du commerce international**

- Services d’appui en matière d’informatique/Groupe d’assistance

**Bureau de la coordination des affaires humanitaires**

- Antenne du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à Genève

**Bureau chargé du Programme Iraq**

- Audit de la gestion des contrats d’inspection pétrolière
- Examen des activités du Programme Iraq relevant de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité

**Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité**

- Créances – Siège de l’ONU
- Apurement des comptes bancaires – Siège de l’ONU
- Fonds d’affectation spéciale du Siège

**Opérations de secours des Nations Unies dans la zone frontalière**

- Opérations de secours des Nations Unies dans la zone frontalière

**Commission d’indemnisation**

- Étude de la gestion de la Commission d’indemnisation
- Activités de retrait progressif

**Programme des Nations Unies pour l'environnement**

- Examen des contributions volontaires reçues par le PNUE et par Habitat
- Division des conventions relatives à l'environnement
- Examen des dépenses d'appui au programme du PNUE
- Groupe de coordination du Plan d'action du PNUE pour la Méditerranée

**Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**

- Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies : Bureau de Genève
- Cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
- Administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies – achats
- Droit à prestations des conjoints survivants et conjoints survivants divorcés
- Service de gestion des placements – services contractuels

**Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime**

- Bureau régional pour l'Afrique australe
- Bureau de pays du BCDPC au Pérou
- Centre régional du BCDPC pour l'Asie orientale et le Pacifique
- Audit de gestion du Bureau pour le contrôle des drogues et la prévention du crime
- Bureau de pays du BCDPC dans la République démocratique populaire lao
- Projet relatif aux activités de substitution à Nonghet (République démocratique populaire lao)
- Projet commun BCDPC-PHARE en Europe du Sud-Est

**Office des Nations Unies à Genève**

- Contributions à des fonds d'affectation spéciale administrées par l'ONUG
- Opérations d'achat et de marché des Nations Unies
- Gestion des ressources humaines – examen des aspects de la prime de mobilité et de sujétion non liés à l'élément déménagement

**Office des Nations Unies à Nairobi**

- Service des marchés et des achats
- Groupe des voyages, des expéditions et des transports
- Groupe du courrier, de la valise diplomatique et des archives

- Audit de la soumission à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies de documents de cessation de service et autres données par l'ONUN

#### **Office des Nations Unies à Vienne**

- Gestion des ressources humaines à l'Office des Nations Unies à Vienne

#### **Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés**

- Personnel de projet
- Deutsch-Academische Fluchtling Initiative Albert Einstein (DAFI)
- Activités du cinquantième anniversaire
- Gestion d'actifs
- Examen des partenaires opérationnels internationaux du HCR
- Activités dans les pays suivants : Australie et États baltes, Afrique du Sud, Bosnie-Herzégovine, Cambodge, Congo, Croatie, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Gabon, Géorgie, Hongrie, Inde, Iraq, Liban, Namibie, Népal, Ouganda, République centrafricaine, République fédérale de Yougoslavie, République tchèque, Slovaquie, Soudan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Turquie et Zambie.

#### **Conseils de gestion fournis par le Bureau des services de contrôle interne**

- Étude de gestion du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)
- Services de consultant pour la CESAP
- Examen de doubles emplois dans les activités administratives et de procédures et processus administratifs bureaucratiques à l'Organisation
- Services de consultant au Bureau des services de conférence et services d'appui
- Services de consultant au Bureau de la politique de gestion de la Division de la gestion
- Services de consultant sur le processus de justice interne

### **D. Rapports d'investigations (département/investigation/sujet)**

#### **Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence (devenu le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences)**

- Faute professionnelle (rapports multiples)

#### **Département des opérations de maintien de la paix**

- Enlèvement de mineur
- Abus de pouvoir (rapports multiples)

- Faute professionnelle (rapports multiples)
- Mauvaise gestion (rapports multiples)
- Traite de femmes et de jeunes filles
- Vol

**Tribunal pénal international pour le Rwanda**

- Partage d'honoraires entre conseils de la défense et détenus indigents
- Faute professionnelle

**Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie**

- Partage d'honoraires entre conseils de la défense et détenus indigents

**Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida**

- Faute professionnelle

**Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés**

- Faute professionnelle
- Transferts illégaux de réfugiés

**Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime**

- Faute professionnelle et mauvaise gestion (rapports multiples)

**Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

- Faute professionnelle

**Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement**

- Fraude sur arrhes et avance

**Programme des Nations Unies pour le développement**

- Fraude postale
- Faute professionnelle (rapports multiples)
- Vol

**Office des Nations Unies à Genève**

- Faute professionnelle

**Office des Nations Unies à Nairobi**

- Faute professionnelle

**Fonds des Nations Unies pour la population**

- Mauvaise gestion